

# l'écho du Haut Soultzbach

INFORMATIONS MUNICIPALES



N° 4  
HIVER 2017

Page 3	Editorial
Pages 4 - 7	Les échos du conseil municipal
Pages 8 - 10	Travaux
Page 11	Environnement
Pages 12 - 13	Citoyenneté
Pages 14 - 17	Rencontre
Pages 18 - 19	Sécurité
Page 20	Population
Page 21	Culture
Pages 22 - 23	En bref
Pages 24 - 30	Associations
Pages 31 - 33	Etat civil
Pages 34 - 35	Boîte à images



# Édito



## UNE ANNÉE PASSIONNANTE S'ACHÈVE, OUVRONS UNE NOUVELLE PAGE

Le livre de la vie municipale comporte de nombreuses pages et chaque période est l'occasion de faire un bilan des réalisations et des projets que nous souhaitons mener pour l'amélioration de la qualité de vie.

L'année 2017 aura été riche en réalisations avec notamment l'achèvement de notre projet de rénovation des écoles. Désormais, nos chers « têtes blondes » et leurs enseignants disposent de locaux modernes, aux normes et fonctionnels pour acquérir les savoirs nécessaires à leur avenir.

Ce projet scolaire était la priorité de la municipalité. Nous aurons à cœur de vous faire découvrir ces deux écoles lors des inaugurations qui interviendront au courant du premier semestre 2018. A Soppe-le-Haut, l'école portera le nom de Monsieur François FLORENT, illustre professeur d'art dramatique à l'origine du fameux « Cours Florent », qui a été élève dans ce même bâtiment durant la seconde guerre mondiale. A Mortzwiller, nous aurons le plaisir d'inaugurer l'ensemble des nouveaux locaux que constituent la mairie, l'école et la salle communale.

Citons également la pose de l'enrobé sur le sentier reliant nos deux villages qui vient sceller la jonction de la Commune nouvelle. Les jeunes et les moins jeunes peuvent désormais aller de Mortzwiller à Soppe-le-Haut (et inversement) en toute sécurité à pieds ou en vélo.

L'amélioration de l'éclairage public a été au cœur des travaux de l'été avec le remplacement des anciennes « boules » par des éclairage LED moins gourmands en énergie et plus efficaces en luminosité. Ainsi les rues du Soultzbach, Bellevue et Kaufweg disposent désormais de cette technologie. Nous poursuivrons au fur et à mesure de nos moyens ces remplacements avec une attention particulière à la rue Allmend à Mortzwiller. Par ailleurs et dans le même esprit, la pose d'éclairages solaires a été réalisée dans la rue Feldweg à Soppe-le-Haut. Cet équipement innovant donne entière satisfaction et nous permettra d'envisager de nouvelles étapes de mêmes types dans le futur.

Au niveau des voiries, la rue du Soultzbach a été prolongée à Mortzwiller et cette extension permettra prochainement de voir plusieurs nouvelles constructions et familles s'établir dans notre Vallon.

De manière générale, l'attractivité de nos villages se confirme avec un nombre croissant de ventes de maisons et de dépôts de permis de construire qui démontrent tout le dynamisme de notre territoire !

Le livre de l'année 2017 ne serait pas complet sans évoquer les importants travaux de l'Association foncière de Soppe-le-Haut pour réaliser les créations et réfections de chemins dans les forêts. Ce chantier est la conséquence du remembrement consécutif au projet de ligne LGV et a été entièrement financé par SNCF Réseau. Nous disposons de beaux chemins qui desservent les parcelles des différents propriétaires et nous pouvons également emprunter un sentier bucolique le long du Soultzbach qui permet de relier les rues de Senthem et de Guewenheim à Soppe-le-Haut.

Les pages de 2018 sont désormais à écrire et elles comportent d'ores et déjà plusieurs projets. Nous avancerons sur le dossier de rénovation du Presbytère en logements. Les contacts sont pris et les décisions ne tarderont pas à tomber. Parallèlement et conformément à nos engagements, nous installerons une mairie annexe dans l'ancienne épicerie de la famille Kuenemann. Notre but est de conserver la proximité pour les habitants des deux villages d'où cette réalisation. Nous y relogerons également la Paroisse et le Conseil de fabrique y tiendra ses réunions. Cette opération sera la moins coûteuse possible grâce à la vente des terrains situés à l'arrière du bâtiment.

D'autres projets seront menés en veillant à ne pas trop peser sur les finances communales. En effet, l'Etat viendra encore ponctionner notre budget en baissant de plus de 15 000€ le reversement de l'ancienne Taxe Professionnelle. Cette mauvaise nouvelle nous obligera à faire des choix et peut-être à prendre des décisions douloureuses. Mais, comme depuis le début du mandat, nous veillerons en permanence à garantir la convivialité et la qualité de vie dans nos villages.

Nous vous souhaitons de passer de très bonnes fêtes de fin d'année et nous vous donnons rendez-vous le dimanche 7 janvier 2018 à 10h15 au Foyer rural pour la traditionnelle cérémonie des vœux.

Bien cordialement,

**Franck DUDT**  
Maire du Haut Soultzbach

**Christophe BELTZUNG**  
Maire délégué de Mortzwiller

Maire délégué de Soppe-le-Haut

# Les échos du Conseil Municipal

**Les réunions du Conseil Municipal se déroulent au siège de la Commune nouvelle à Mortzwiller (40, rue principale). Elles regroupent les 25 membres élus des communes historiques (14 membres pour Soppe-le-Haut et 11 pour Mortzwiller).**

**Les Conseils Municipaux sont présidés par le Maire du Haut Soultzbach, M. Franck DUDT en collaboration avec le Maire délégué de Mortzwiller, M. Christophe BELTZUNG.**

## SÉANCE DU 20 JUIN 2017

### CONVENTION R.T.E. POUR LA PLANTATION DE SAPINS SOUS LA LIGNE ELECTRIQUE A SOPPE LE HAUT

M. le Maire précise le besoin pour la Commune de disposer pour chaque fin d'année de sapins pour Noël (écoles, mairie, décoration extérieure dans les deux villages). Une ligne électrique de 63 000 volts Lutterbach – Masevaux traverse une parcelle communale de Soppe-le-Haut (lieudit Gross Birken section B1 parcelle n°3). R.T.E. et la Commune ont signé une convention de servitude pour le passage de la ligne. R.T.E. Réseau de Transport d'Electricité entretient la ligne.

La création d'un enclos permettant de procéder à une plantation de sapins est exposée à l'assemblée. M. le Maire précise qu'il a pris contact avec un interlocuteur de R.T.E. pour une visite sur place. Après exposé de M. le Maire propose d'engager ce projet.

Un projet de convention avec R.T.E. est porté à la connaissance des membres du conseil municipal pour l'exploitation d'une plantation de sapins qui serait entretenue par la Commune. La durée de la convention porte sur 6 ans. La hauteur maximale de la végétation ne devra pas dépasser 5 m. Un layon de visite de 3 m de large non boisé sera maintenu dans l'axe de l'ouvrage. L'enclos pourrait représenter 30 m sur 15 m. Il serait nécessaire de prévoir des piquets, l'achat des plans chez Tschirhart de Guewenheim. Ces travaux pourraient être réalisés lors de la journée citoyenne. M. le Maire précise que les informations ont été communiquées aux chasseurs concernés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer cette convention.

### ECHANGE DE PARCELLES (TRAVAUX ASSOCIATION FONCIERE SOPPE-LE-HAUT / SENTIER DE RANDONNEE)

Monsieur le Maire communique l'état d'avancement du chantier de l'Association Foncière de Soppe-le-Haut. Il indique que le chantier avance très bien et que les travaux se termineront fin septembre. L'entreprise VOGEL créée de nouveaux chemins pour rendre les parcelles accessibles. Le montant du marché de travaux est de 489 791,28 € T.T.C. SNCF Réseau prendra en charge la totalité de cette dépense.

Il est également question de la création du sentier le long du Soultzbach qui doit permettre de relier les routes de Senthem et de Guewenheim à Soppe-le-Haut. M. le Maire argumente le fait que ce sentier constitue un élément important pour le bien-être des villageois qui pourront profiter d'un bel itinéraire de promenade non loin de chez eux.

Afin d'engager la réalisation de ce sentier de randonnée le long du Soultzbach, il a été constaté que le Soultzbach rogne du terrain sur la parcelle n° 44 section ZB et que dans quelques années avec le glissement de terrain le sentier risque d'être endommagé. La parcelle en question est propriété des époux Philippe PINGENAT de SOPPE-LE-HAUT.

Ainsi, il a été question avec le maître d'œuvre géomètre du cabinet Schaller Roth Simler de trouver un accord pour réaliser un sentier de qualité pour les années à venir.

Après discussion, M. le Maire explique que la situation d'échange a déjà été exposé au SMARL, Syndicat Mixte d'Aménagement et de Renaturation du Bassin Versant de la Largue ainsi qu'aux membres de l'Association Foncière notamment la distraction d'une surface de 754 ares à M. et Mme Philippe PINGENAT.

M. le Maire propose l'achat des terres ci-dessous par la Commune sous forme d'acte administratif :

- une surface de 6.98 ares section ZB lieudit Oberhauen et 0.22 ares le long du Soultzbach à détacher de la parcelle cadastrale n° 44 ;
- une surface de 0.34 ares à détacher de la parcelle cadastrale section ZB n° 20 lieudit Oberhauen ; soit une surface totale de 7.54 ares.

Une clôture est également à démonter et représente 140 m linéaire. Le travail estimé par le Maître d'œuvre représente une somme de 1 200 €. En accord avec les propriétaires, une surface de 27,54 ares peut leur être cédée au lieudit Boden section ZA parcelle n° 85. A ce jour 67,18 ares sont loués par la Commune à l'exploitation Pingonat. Le contrat de bail pour la location de ce terrain sera donc mis à jour en conséquence. La parcelle d'une surface de 2.66 ares, section 2 parcelle n° 7 lieudit Village propriété communale est également cédée à M. et Mme Philippe PINGENAT dans le cadre de cet échange. Un montant de 60 € l'are a été pris en compte pour le calcul du remplacement de la clôture à 1 200 € soit 20 ares. La surface de 7,54 ares restante correspond à l'échange de surfaces.

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité → de donner un accord de principe sur ces échanges, → de modifier le bail rural d'exploitation au lieudit Boden en section ZA parcelle n° 85 en réduisant celui-ci à la proportion de la distraction, → de prendre en charge les frais de géomètres pour réaliser cet échange, → habilite M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'acquisition dudit terrain, → habilite M. Henri STASCHE, 2ème Adjoint, à signer l'acte de vente en la forme administrative entre la commune d'une part et M. et Mme Philippe PINGENAT.

### REGULARISATION TERRAIN RUE FELDWEG A SOPPE-LE-HAUT

Faisant suite à la délibération du 20 février 2015 de la Commune de SOPPE-LE-HAUT, M. le Maire communique le croquis d'arpentage du géomètre M. Ortlieb. Il s'agit d'une surface de 23 m2 de terre propriété de M. et Mme Philippe PINGENAT située rue Feldweg en bordure du chemin section 6 n°185/49 qu'il a été décidé d'acquérir pour l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, Après en avoir délibéré : → Décide de l'acquisition de terre suivante : section 6 parcelle n°185/49 lieu-dit Feld : 23 ca à l'euro symbolique. Cette emprise est la propriété de M. et Mme Philippe PINGENAT de SOPPE-LE-HAUT → Que l'emprise sera incluse dans le domaine public de la Commune → Habilite M. Franck DUDT, Maire du Haut Soultzbach à entreprendre les démarches nécessaires en vue de l'acquisition dudit terrain → Habilite M. Henri STASCHE, 2e Adjoint, à signer l'acte de vente en la forme administrative entre la commune d'une part et M. et Mme Philippe PINGENAT.

### SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Faisant suite à la rencontre de la commission des associations qui s'était réunie le 27 avril 2017 et à l'étude des dossiers de demande de subvention communale émis par les associations, Monsieur le Maire fait part des propositions :

Subventions communales	
Association Sports et Loisirs	400.00 €
Société de Mandolines Soppe/Mortzwiller	800.00 €
Gratitude	1 800.00 €
Association Donneurs de Sang Soppe/Mortzwiller	250.00 €
Club Vosgien de Masevaux	100.00 €
Club Vosgien de Guewenheim	100.00 €
Association des Parents du Vallon	300.00 €
Groupement action sociale	160.00 €
Musique Municipale Masevaux	100.00 €
Les Joyeux Schollabera	200.00 €
Chorale Ste Cécile	250.00 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	300.00 €
Les Restos du Coeur	75.00 €
Caritas	75.00 €
Amis de la Bibliothèque	60.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 970.00 €</b>

Monsieur le Maire précise que la subvention en faveur du Club Vosgien de Guewenheim ne sera versée qu'après réception du dossier complet. Sachant qu'au budget un crédit de 5 000 € a été voté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les propositions de la commission pour un montant total de 4 970 € :

Ne prennent pas part aux délibérations, les membres respectifs suivants : → l'association Sports et Loisirs : Mmes Rose-Marie-FRICKER, Germaine VILMIN, MM. Henri STASCHE et Claude BUESSLER, → l'association Gratitude : Mme Rose-Marie FRICKER, M. Claude BUESSLER → l'association Donneurs de Sang Soppe/Mortzwiller : Mme Bénédicte BAUDOIN, → l'association les Joyeux Schollabera : MM. Claude BUESSLER Jean-Marc NOVIOT, Mme Dominique BRAYE → Chorale Ste Cécile : M. Claude BUESSLER.

## SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

### PROJET DU PLUI - débat sur le PADD

M. le Maire donne la parole à M. Christophe BELTZUNG, maire délégué et vice-président de la communauté de communes. Il a été engagé pour des raisons économiques, il y a environ un an, une étude pour les révisions des POS et PLU des communes composant la communauté de communes. Ayant comme base les conclusions du SCoT, le cabinet d'études s'est déplacé dans toutes les communes pour faire un point. Trois groupements se sont formés : basse vallée – avant vallée et haute vallée. Deux réunions publiques ont eu lieu. Une discussion a été ouverte à la communauté de communes sur le projet d'aménagement et de développement durables (PPAD). M. Franck DUDT précise que la commission urbanisme de la communauté de communes rencontre le cabinet le mardi 3 octobre prochain. Un des objectifs du PPAD, précise M. BELTZUNG, est la localisation prioritaire des nouvelles constructions sur les surfaces attribuées avec une mise en commun MORTZWILLER/SOPPE-LE-HAUT voire une autre commune. M. DUDT raisonne à l'échelle de la commune nouvelle, et rappelle que le quartier de la rue du Soultzbach notamment n'a pas été pris en compte au niveau du SCoT à ce jour (révisable en 2024). Les objectifs des nouveaux textes législatifs en matière d'urbanisme étant de limiter la consommation d'espaces agricoles.

Concernant la polarisation des développements urbains, M. Jérôme FINCK s'inquiète du développement du numérique, la 3G voire la 4G dans la vallée étant donné que le vallon n'est pas trop bien desservi. M. Claude BUESSLER s'interroge sur la rue des Horizons ; les propriétaires souhaitent acheter une parcelle en copropriété à l'extrémité de l'impasse pour palier à la création de nouveaux terrains de construction. M. Michel SETIF se demande si Masevaux-Niederbruck sera le bourg-centre, effectivement il est pôle d'ancrage de la vallée mais la localisation de certains équipements, services et commerces peut également se faire ailleurs. M. Jérémy ROLL souhaite savoir ce que représente le quartier de la rue du Soultzbach par rapport à cette capacité de quatre hectares au temps zéro. M. BELTZUNG lui répond que cela peut représenter un tiers de la surface. Et que la surface ne pourra être exploitée dans son intégralité, les parcelles constructibles doivent être desservies par des accès et des réseaux. De même que les habitants du vallon devraient pouvoir disposer de services de proximité. A la demande MM. Aurélien PELTIER et Nicolas HIRTZ, des terrains constructibles et des dents creuses pourraient évoluer en non constructibles c'est à la municipalité d'apporter les arguments nécessaires.

Pour clore le débat, M. le Maire du Haut Soultzbach invite la population à faire remonter leurs demandes en mairie dans le registre ouvert à cet effet.

Départ de M. Christophe BELTZUNG en sa qualité de Vice-Président pour une réunion de bureau à la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach.

### PRESENTATION DU PROJET ATCHOUM : UNE SOLUTION SOLIDAIRE DE MOBILITE RURALE, PAR M. FABRICE LEBLON, RESPONSABLE DE L'AGENCE PROJETCOM

MM. PAN et LEBLON présentent le concept. Il s'agit d'un service d'aide à la mobilité de proximité entre particuliers. Une personne a besoin d'être transportée, une autre a du temps, une voiture et habite à proximité : Atchoum les met en relation. Les déplacements s'effectuent le plus souvent en aller-retour avec comme point de départ le domicile du passager.

Le constat est le suivant : → 20 % de la population n'a pas le permis, → les retraits de permis concernent 500 à 750 000 personnes par an, → les personnes âgées de plus de 64 ans représentent 1/3 de la population française, → l'espérance de vie progresse de trois mois chaque année, → 90 % des communes françaises ont moins de 3 000 habitants.

Il s'agit d'apporter une solution complémentaire par rapport aux offres proposées aujourd'hui, c'est-à-dire pour Le Haut Soultzbach, taxis ou service de transport en commun.

Atchoum propose la mise en place de cette solution globale pour le transport solidaire à la demande en prenant en charge les lourdeurs administratives, elle améliore l'accès aux soins et aux commerces de proximité ; il peut se créer un lien social entre le conducteur et les passagers.

Atchoum apporte une solution pour... aller chez le médecin, à la pharmacie ou dans un centre de soins. Faire ses courses au marché, au supermarché ou aller chez le coiffeur. Se rendre à ses activités de loisirs : musique, jeux de cartes, sport. Se rendre à son travail ou à un entretien d'embauche, etc.

Le passager fait sa demande de trajet via le site, l'application pour smartphone ou la hotline.

Un kit de communication (banderoles – affiches – flyers – articles de presse) est prévu pour le recrutement des conducteurs.

Deux formules d'abonnement sont proposées : → Abonnement Atchoum : 0.12 € TTC / mois par habitant, → Abonnement Pack Sérénité : 0.39 € TTC / mois avec location de voiture électrique.

Le Conseil Municipal, après délibération, accepte de déployer le service Atchoum, à titre d'expérimentation, sur la commune du Haut Soultzbach pour une période de un an à titre gracieux. La mairie bénéficiera de tous les avantages de l'abonnement : hotline, supports de communication, annuaire des commerces et services intégrés au service durant cette période test.

### ONF, PRESENTATION PAR M. CEDRIC NODIN, AGENT :

#### a) Etat prévisionnel des coupes 2018 présenté par M. Cédric NODIN, Agent ONF :

Les prévisions des coupes à façonner s'élèvent à : → 885 m³ : parcelles 1 et 3 (résineux), 7b et 8 pour Mortzwiller → 570 m³ : parcelles 12 et 13 pour Soppe-le-Haut Soit un total de 1 450 m³.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote, à l'unanimité, l'état prévisionnel des coupes 2018.

#### b) Approbation de l'état d'assiette 2019 :

L'ONF établit annuellement pour toutes les forêts relevant du régime forestier, un « état d'assiette des coupes », qui permet d'arrêter les parcelles qui devront être martelées au cours de la prochaine campagne de martelage (les élus sont invités à participer au martelage). Cet état d'assiette des coupes est élaboré en application de l'aménagement forestier, qui prévoit les parcelles à marteler annuellement dans les groupes d'amélioration et les surfaces à régénérer et volumes prévisionnels pour les groupes de régénération.

Sont concernées : → à Mortzwiller : les parcelles 9, 12 (futaies irrégulières) et 13b (amélioration bois moyens). → à Soppe-le-Haut : les parcelles 8 (amélioration bois moyens) et 15 (futaie irrégulière).

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve, à l'unanimité, les états d'assiette 2019 pour Mortzwiller et Soppe-le-Haut.

M. Cédric NODIN rappelle que la forêt communale de Soppe-le-Haut, après le remembrement, s'élève à 118 ha. Et signale que pour Mortzwiller, 3 à 4 ha de forêt ne sont pas soumis au régime forestier. Il propose également une sortie en forêt pour l'ensemble des élus.

### SMARL : MODIFICATION DES STATUTS, TRANSFORMATION EN EPAGE

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la délibération du Comité Syndical du SMARL.

### AVENIR DU PRESBYTERE

Monsieur Franck DUDT, maire du Haut Soultzbach a soumis le réaménagement du presbytère à deux structures. DOMIAL professionnel de l'habitat et de l'aménagement urbain en Alsace, est spécialisé dans la construction d'appartements à vendre ou à louer, son projet reste à la charge de la commune un montant de 300 000 €. Aléos est une association d'aide sociale proposant des services d'hébergement aux personnes isolées, aux jeunes couples et des prestations sociales, son projet laisse à la charge de la commune un montant de 36 000 € à rembourser sur 18 ans.

M. le Maire souhaite poursuivre le projet avec Aléos et sollicite l'autorisation du Conseil Municipal d'engager une étude de faisabilité. La décision finale de s'engager dans le projet pourrait intervenir après cette étude.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager l'étude de faisabilité et le diagnostic amiante.

### SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

#### a) Rapport d'activité 2016

M. le Maire communique le document élaboré par le Syndicat pour l'exercice 2016. Ce document a été transmis à chacun des membres par mail. M. le Maire reprend les différents points énumérés et propose à l'assemblée d'approuver ce document. Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité des membres présents d'émettre un avis favorable sur ce document.

#### b) Adhésion au Syndicat de la Ville de Héisingue

Le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'adhésion au Syndicat de la Ville de Héisingue.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal : → Emet un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Héisingue pour le secteur de l'emprise aéroportuaire d'une surface de 10,5 hectares provenant d'un échange de terrain avec la Ville de Saint-Louis, à l'unanimité ; → Demande à Messieurs les Préfets du Bas-Rhin et du Haut-Rhin de prendre en conséquence un arrêté inter-préfectoral modifiant la composition et le périmètre du Syndicat. Certains élus se posent la question de savoir pourquoi le gaz n'est pas accessible sur le Haut Soultzbach. Le Maire indique qu'il soumettra ce point au Syndicat.

### DEMENAGEMENT DES ECOLES

Il est prévu le 21 octobre 2017 à 08 heures, merci de bien vouloir participer à cette matinée de travail. L'intérieur de l'école est quasiment terminé mais des pénalités seront probablement appliquées à l'entreprise chargée de la peinture. Une plus-value de l'ordre de 5 000 € est à envisager : charpente – poteau ERDF à déplacer et fondations. Un TBI (tableau blanc interactif) sera installé dans chaque classe

### DIVERS ET COMMUNICATIONS

#### Compteurs Linky

Lecture du positionnement de Mme Anita AUBERT ayant donné procuration à Mme Isabelle CÔTE.

La pose des compteurs Linky dans le Haut Soultzbach est prévue pour 2018. Cette nouvelle technologie est très controversée et suscite de vives polémiques qui dénoncent l'exposition excessive aux ondes, une surveillance de la population, des incidents nombreux et divers...

Je regrette qu'aucune action d'informations pour les habitants du Haut Soultzbach, au sujet de ces compteurs, ne soit entreprise par la Municipalité. Ne pouvant exprimer mon opinion par un vote, je tiens à le faire par la présente déclaration. J'ai la conviction que le déploiement de ces compteurs va à l'encontre du bien-être des habitants et je trahirais ma profession de foi si je ne disais pas que je suis contre ou, plus simplement, si je ne disais rien.

Si un scandale Linky éclatait dans quelques temps, je ne voudrais pas y avoir contribué en tant qu'élue parce que le principe de précaution n'aura pas été appliqué.

Je cite M. Pierre EGLER, maire honoraire, ancien conseiller départemental, fondateur du Syndicat

d'Electricité, le 4 septembre dernier à Oderen : « les conseillers municipaux ont une grande responsabilité à prendre vis-à-vis de la santé de leurs concitoyens, la pire qu'ils aient jamais eu à prendre... » Je demande que cette déclaration soit transcrite dans son intégralité au compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 septembre 2017. M. le Maire du Haut Soultzbach rappelle qu'un débat a eu lieu au sein du Conseil Municipal le 6 avril 2016 et estime qu'il ne peut pas se prononcer sur le fond s'agissant d'un dossier technique et complexe qu'il ne maîtrise pas personnellement. La compétence en la matière est du ressort du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin puisque la commune lui a délégué la gestion des réseaux. D'autre part, ENEDIS précise que le compteur Linky ne sera pas installé si le particulier ne le souhaite pas. D'autre part, M. le Maire ne souhaite pas que le conseil municipal se désolidarise par rapport à un sujet dont il n'a même pas la compétence ; il n'en est pas de son rôle.

Le Conseil Municipal prend acte de la position de Mme AUBERT et de celle du Maire.

#### Parking à l'arrière du presbytère

M. le Maire du Haut Soultzbach souhaite demander une subvention à la communauté de communes pour finaliser le parking qui sert de places de coviturages et notamment finaliser l'enrobage. Le conseil municipal, après délibération, approuve la décision à l'unanimité.

#### Etude de sécurité

Une étude de sécurité est en cours sur le Haut Soultzbach. Un comptage des voitures et de leur vitesse est installé sur le ban communal. Il s'avère qu'il s'agit d'une compétence de la communauté de communes, la facture sera donc à sa charge.

#### Point finances

Les travaux ont très bien avancés cet été, et le versement du fonds de compensation de la TVA de Mortzwiller (année N-2) a tardé à rentrer dans les caisses communales. Une ligne de trésorerie a été sollicitée mais non utilisée.

#### Cambriolages

De nouveaux cambriolages sont à déplorer sur le ban communal. MM. les Maires souhaitent rencontrer les victimes. La question de l'action à mener est soulevée. Il est possible de toucher des subventions pour la pose de caméras mais le coût d'une telle opération serait particulièrement élevé.

**L'ensemble des procès-verbaux complets sont disponibles sur le site internet de la commune : [www.le-haut-soultzbach.fr](http://www.le-haut-soultzbach.fr)**

### DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE : POUR DIRE NON, IL Y A BLOCTEL !

Publié le 30 mai 2017 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)



[bloctel.gouv.fr](http://bloctel.gouv.fr)

Il est interdit à un professionnel, sous peine d'amende, de démarcher par téléphone, directement ou par l'intermédiaire d'un tiers agissant pour son compte, des consommateurs inscrits sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel et avec lesquels il n'a pas de relations contractuelles en cours.

Il appartient en conséquence au consommateur qui continue d'être démarché 30 jours après avoir reçu confirmation de son inscription sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique de déposer une réclamation auprès de Bloctel contre les professionnels ne respectant pas ces dispositions légales.

C'est ce que rappelle la secrétaire d'État, auprès du ministre de l'Économie et des Finances, chargée du Commerce, de l'Artisanat, de la Consommation et de l'Économie sociale et solidaire dans une réponse ministérielle publiée le 9 mai 2017.

Bloctel est la liste d'opposition au démarchage téléphonique sur laquelle tout consommateur peut s'inscrire gratuitement afin de ne plus être démarché téléphoniquement par un professionnel avec lequel il n'a pas de relation contractuelle en cours. Ce service a été mis en place le 1er juin 2016.

Les réclamations contre des numéros appelants sont très importantes dans la mise en œuvre de ce dispositif. Elles servent, en effet, de fondement aux enquêtes menées par les agents de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) pour constater les infractions et sanctionner les professionnels.

La secrétaire d'État rappelle que les appels téléphoniques qui incitent les particuliers à rappeler des numéros surtaxés (« ping call ») ne relèvent pas du dispositif Bloctel. Ces appels peuvent être signalés en envoyant gratuitement un SMS au 33 700 en indiquant le numéro de téléphone litigieux par la formule « Spam vocal 0X XX XX XX XX ». Les opérateurs téléphoniques mènent ensuite les actions adéquates auprès des sociétés concernées.

Des procédures contentieuses ont également été engagées par la DGCCRF contre les sociétés utilisant ces numéros signalés.

#### ETUDE DE SÉCURITÉ

La commission travaux entame la réflexion sur l'étude de sécurité de la traversée des deux villages. Les résultats sont attendus pour le début de l'année 2018



### FAUT-IL QUE LA COMMUNE S'OPPOSE AU DÉPLOIEMENT DU COMPTEUR LINKY ?

La question est d'actualité et relayée par des collectifs citoyens opposés à l'arrivée des nouveaux compteurs communicants dans les foyers et les Communes du Haut-Rhin.

Le sujet a été soulevé au sein du Conseil Municipal du Haut Soultzbach dès le 6 avril 2016 et à nouveau le 27 septembre dernier à la demande d'Anita AUBERT (Conseillère Municipale) qui s'oppose au LINKY. Vous trouverez le contenu des échanges sur le site internet de la commune [www.le-haut-soultzbach.fr](http://www.le-haut-soultzbach.fr) dans l'onglet « Commune nouvelle » et la rubrique « Vie municipale ».

**Le Conseil Municipal a décidé de ne pas délibérer sur le sujet pour une raison simple : il n'en a pas la compétence.**

- En effet, à la question de savoir si la responsabilité de la commune peut être engagée en cas de problème lié à un dysfonctionnement du compteur LINKY, le Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin dont nous dépendons a répondu sans ambiguïté que la réponse est non ! Notre commune a transféré au Syndicat son pouvoir concédant. Dès lors, en sa qualité d'Autorité Organisatrice de la Distribution publique d'Electricité (AODE), le Syndicat a signé un Contrat de concession avec EDF/ENEDIS en 1997 pour une durée de 25 ans. Ainsi, l'article 1er de ce Contrat de concession précise qu'ENEDIS exploite le réseau à ses risques et périls (comme tout délégataire de service public). Le nouveau compteur LINKY, tout comme l'actuel, fait partie intégrante de la concession, dont la gestion est confiée par le Syndicat d'Electricité à ENEDIS. La nature même du contrat implique le principe de responsabilité exclusive du concessionnaire.

Une autre question revient régulièrement dans le débat : une commune ou le Syndicat d'Electricité peut-elle s'opposer au déploiement du compteur LINKY ?

Là aussi, le Syndicat d'Electricité nous informe :  
→ Le déploiement de LINKY a été décidé par l'État en application d'une directive européenne du 13 juillet 2009. Ce déploiement prend juridiquement appui sur plusieurs lois successives intégrées dans le Code de l'Énergie (notamment son article L.341-4), complétées par un décret, plusieurs arrêtés ministériels et décisions de la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE).  
→ Une opposition du Syndicat serait une faute contractuelle au regard du Contrat de concession et une entrave à l'exploitation par ENEDIS du service public dans les conditions définies par la loi.

En outre, le principe de précaution peut difficilement être invoqué par le Maire ou son conseil municipal dès lors que dans le cas de LINKY, les trois critères cumulatifs liés à la mise en œuvre de ce principe ne semblent pas réunis : incertitude des connaissances scientifiques, risque de dommage pour l'environnement, caractère grave et irréversible des atteintes à l'environnement.  
**Ainsi, d'après la Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et des Régies (FNCCR), les communes et le Syndicat ne disposent donc d'aucune marge de manœuvre légale pour s'opposer au déploiement du compteur LINKY.**

Depuis lors, cette position s'est vue renforcée par plusieurs notes de la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL), transmises en mairie, tant par les services de la Préfecture que par l'Association des Maires de France (AMF).

### VOTRE SERVICE DE COLLECTE DES DÉCHETS ÉVOLUE AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018



Trois changements majeurs vont intervenir dans la collecte de vos déchets ménagers et assimilés :

Modification du jour de collecte des ordures ménagères :

→ Le mercredi matin (sortir vos bacs le mardi soir)

Collecte du tri sélectif (sauf verre) en mélange, une fois tous les 15 jours, le jeudi – semaines impaires, devant votre domicile, en sacs transparents jaunes pour offrir un service de proximité complémentaire et supprimer les dépôts sauvages aux pieds des points d'apport volontaire de votre commune,

Mise en place de badges d'accès en déchèteries fixe et mobile pour optimiser le service et maîtriser les coûts de fonctionnement.

### BONNE NOUVELLE SUR LES AVIS D'IMPOSITIONS LOCAUX

Lorsqu'une commune augmente sa fiscalité, les habitants sont souvent mécontents mais personne ou presque ne dit mot lorsque les choses vont dans le « bons sens ». Cette année, dans le cadre de la création de la Commune nouvelle, c'est effectivement l'effet inverse qui se produit. Avec le maintien des taux à l'identique, la fiscalité s'harmonise entre Soppe-le-Haut et Mortzwiller et globalement la part communale baisse pour de nombreux ménages.

A l'avenir, les décisions du gouvernement sur la suppression de la taxe d'habitation pour 80% de la population auront certainement un effet négatif sur les finances communales. Nous devons certainement faire moins et réduire les investissements pour réussir à contenir ces pertes qui années après années viennent amputer notre budget. Par ailleurs, la commune subira une autre perte importante l'an prochain avec une baisse annoncée de 17% du Fonds de compensation de la Taxe Professionnelle qui représentait 90 000€ en 2017. Une baisse de plus de 15 000€ qui sera très difficile à « digérer » ... mais en attendant, réjouissons-nous des mesures et décisions prises en 2017 pour nos habitants.

**Car cette année encore, les impôts communaux n'ont pas augmenté et l'harmonisation de la fiscalité entre les deux communes historiques a été au cœur des réflexions du Conseil Municipal.**

Le taux de taxe d'habitation (TH) a été fixé sur celui de la commune historique la plus basse à savoir celle de Soppe-le-Haut dont le taux était fixé à 12.06% pour l'ensemble de la Commune du Haut Soultzbach.

**Concernant la taxe d'habitation, l'abattement général à la base de 15% qui existait à Soppe-le-Haut a été étendu à l'ensemble de la Commune nouvelle : les habitants de Mortzwiller ont donc vu baisser le montant de la taxe d'habitation parfois dans les proportions importantes (50 ou 60€) et ceux de Soppe-le-Haut ont bénéficié du maintien des taxes en 2017.**

Le lissage des taux entre les deux communes historiques est donc engagé et durera 13 ans : les taux de la taxe foncière bâti et de la cotisation foncière des entreprises des deux communes historiques convergeront pour éviter des écarts trop brutaux. **La taxe foncière bâti augmentera de 0.2385 point par an à Mortzwiller et baissera de 0.1446 point à Soppe-le-Haut dans le même temps.**

Pour les entreprises, la CFE augmentera de 0.4192 point à Mortzwiller et baissera de 0.2338 point par an à Soppe-le-Haut sur cette période. Enfin, la taxe foncière non bâti a été immédiatement harmonisée au taux de 46.05%.

Les habitants de Soppe-le-Haut verront donc la fiscalité communale baisser dans le temps et ceux de Mortzwiller la verront remonter progressivement après avoir immédiatement bénéficié de l'effet « Commune nouvelle ». Ces dispositions résultent des mécanismes fiscaux imposés par l'État. Il aurait néanmoins pu en être autrement si le Conseil Municipal avait pris des orientations moins favorables.

**Ces décisions résultent donc d'un choix politique unanime des élus et sont prises en faveur des ménages de la commune du Haut Soultzbach. Elles ont néanmoins un impact sur les finances avec une perte de 7 000€ par an dans les recettes de fonctionnement.**

AVIS D'IMPÔT 2016	AVIS D'IMPÔT 2017
<p>Montant de la taxe d'habitation : 483,00 €</p> <p>Montant de la taxe foncière bâti : 141,00 €</p> <p>Montant de la taxe foncière non bâti : 141,00 €</p>	<p>Montant de la taxe d'habitation : 483,00 €</p> <p>Montant de la taxe foncière bâti : 141,00 €</p> <p>Montant de la taxe foncière non bâti : 141,00 €</p>

# 2017, l'année des grands travaux



**Cette année aura été marquée par une intense activité sur le front des chantiers communaux.**

Le chantier le plus important aura été celui de l'école de Soppe-le-Haut qui fait suite aux travaux de celle de Mortzwiller l'année précédente conformément aux engagements lors de la création de commune nouvelle.

Désormais, **les deux écoles de notre commune sont aux normes de sécurité et d'accessibilité.**

Le coût des travaux de l'école qui portera le nom de « François FLORENT » est d'environ 405 000€ HT (le solde définitif sera connu dans les prochaines semaines après décompte) dont 25% d'aide de l'Etat.

La commune nouvelle a par ailleurs tenu un autre engagement en réalisant **la jonction entre les deux villages par un sentier en enrobé** avec l'entreprise FINCK Michel. Coût de l'opération : 16 013.82€ HT dont 31.80 % du HT de subvention du Conseil Départemental dans le cadre du reversement des amendes de police et 45 % du HT de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à l'investissement local.

**L'entrée du cimetière et de l'église Ste Marguerite** a également été réalisée par une entreprise locale puisqu'il s'agit de la Ste SCHMITT Richard pour un coût de 12 115€ HT.

Dans le même cadre, l'Association d'insertion « Patrimoine et emploi » a réalisée des travaux de réfection des **murs du cimetière et du verger du presbytère** à Soppe-le-Haut pour un montant de 5 910€ HT.

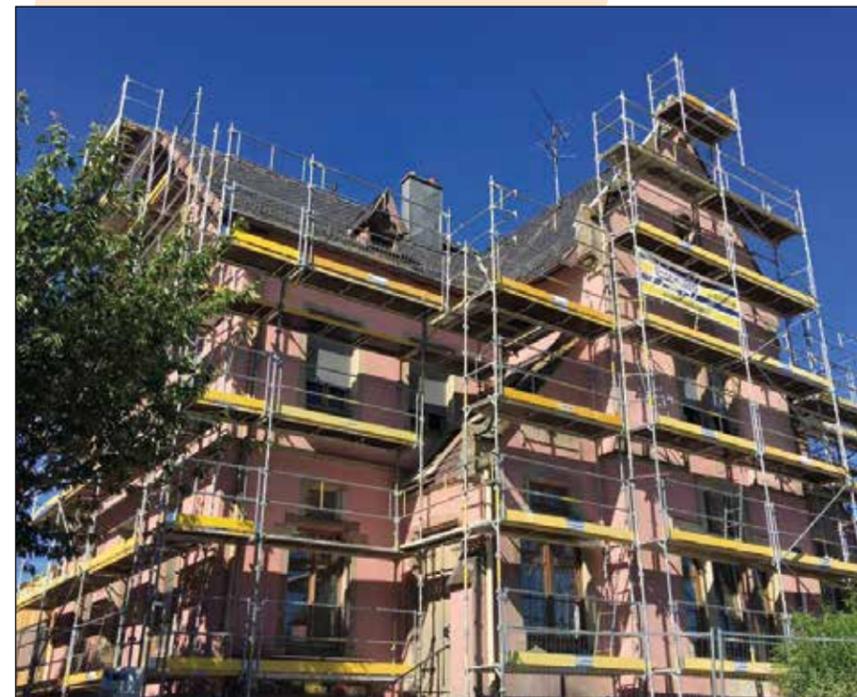
Au niveau de la voirie, **la rue du Soultzbach à Mortzwiller a été étendue** pour permettre l'implantation de nouvelles habitations pour un montant de 41 160€ HT.

Un nouvel **abris bus a été installé à la sortie de Mortzwiller** en direction de Lauw pour un montant de 5 570€ HT.

L'entreprise CET a réalisé **une vaste opération d'amélioration de l'éclairage public** avec le remplacement des anciens luminaires à sodium par des LED dans les rues du Soultzbach, Bellevue et Kaufweg. De plus, l'éclairage en LED a été installé sur le parking à l'arrière du presbytère à Soppe-le-Haut pour permettre une meilleure utilisation de celui-ci lors des manifestations au foyer ou après les messes nocturnes et la rue du Feldweg a quant à elle été équipée de lampadaires solaires. Le mon-

tant total des opérations d'éclairage s'élève à 31 359€ HT. Une subvention de 7 000€ de l'Etat est attendue dans le cadre des aides des territoires à énergie positive (TEPCV).

Enfin, **un appartement** qui désormais est à louer a été créé **dans l'ancienne mairie de Mortzwiller** pour un coût de 20 492.19€ HT.



L'an prochain, le gros dossier consistera à engager le projet de mairie annexe de proximité à Soppe-le-Haut et le logement de la paroisse dans le cadre du respect du droit local. Cette opération sera en partie couverte par la revente de deux parcelles à l'arrière du bâtiment de l'ancienne épicerie de la famille Kuenemann.



# Association foncière de Soppe-le-Haut : la fin d'un énorme chantier !



**Après plusieurs mois de travaux qui eux-mêmes faisaient suite au lourd dossier du remembrement lié au tracé de la ligne LGV Petite-Croix-Lutterbach (reportée à 2030), l'Association foncière de Soppe-le-Haut a menée l'ensemble des travaux connexes prévus.**

Cette opération a été étalée sur le printemps, l'été et une partie de l'automne 2017 avec la réalisation de nouvelles voies comme le chemin du Niederhauen (qui démarre dans les lacets en direction de Guewenheim et permet de relier quasiment Soppe-le-Bas) ou encore le sentier le long du Soultzbach pour des promenades bucoliques au fil de l'eau (de la route de Senthem vers la route de Guewenheim).

Certains chemins ont été remis en état de manière sommaire et d'autres ont été empierrés conformément aux décisions prises par la Commission Communale d'Aménagement Foncier entériné par un arrêté préfectoral du 12 novembre 2015 portant autorisation au titre de l'article L. 214-3 du Code de l'Environnement concernant les travaux connexes de l'aménagement foncier de la Commune de SOPPE LE HAUT qui faisait suite à l'enquête publique.

Le mois de novembre a permis de poser les plantations et les haies nécessaires à la réalisation finale du chantier.

L'Association foncière dispose désormais de chemins, sentier et accès qu'elle aura la charge d'entretenir dans les prochaines années. Une nouvelle étape s'ouvre donc pour elle. Un grand merci à l'ensemble des membres du Bureau de l'Association foncière qui se sont engagés dans ce dossier et particulièrement à ceux qui étaient régulièrement sollicités comme Messieurs Philippe PINGENAT, Etienne WALZER, André BINDLER, Bernard EGLY et Benoît SITTER. Merci également à l'entreprise VOGEL de Scherwiller (67) pour la qualité des travaux et le sérieux de ses équipes. Il faut enfin remercier le Maître d'œuvre, M. Patrice GUNTZ du cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER qui a suivi attentivement ce chantier.

Le coût total des travaux se décompose comme suit :  
Montant de la convention signée avec SNCF Réseau (recettes) : 487 216.56€ HT soit 584 659.87€ TTC.  
Montant des travaux (dépenses) :  
Ste VOGEL : 550 224.48€ TTC  
Cabinet SCHALLER-ROTH-SIMLER : 34 005.07€ TTC  
Total : 584 229.55€ TTC.

**L'ensemble de l'opération a été financée par SNCF Réseau et n'aura rien coûtée à la Commune.**

Franck DUDT  
Président de l'Association foncière



# Concours de fleurissement 2017



## CLASSIFICATION PAR ORDRE ALPHABETIQUE

### → 3 FLEURS

AMRHEIN Véra,  
COLLIGNON Daniel et Marie Anne,  
COLLIGNON Rosine,  
DANGEL Gilberte et Armand  
SCHERMESSER,  
EGLY Bernard et Marie Thérèse,  
FRICKER René et Rose-Marie,  
SCHMITT Richard et Jocelyne

### → 2 FLEURS

AFFHOLDER Henri et Marie Paule,  
ALGEYER Christophe et Marie-Christine,  
BADER Albert et Françoise,  
BINDLER Paul et Yvonne,  
BRUN Michel et Béatrice  
DAHL Marie Odile,  
DANGEL Simone,  
DE FANIS Guillaume et Agnès,  
EGENDER Patrick et Yolande,  
EGLY Paul et Marie Thérèse,  
HIRTH Marie Thérèse,  
KUENEMANN Paul et Edwige,  
MEYER Jean Jacques et Liliane,  
MORANDI Pierre et Marie Andrée,  
PIERROT Michel et Claudine,  
SILBERMANN Roger et Annelise,  
SCHMITLIN Marcel et Huguette,  
UHLEN Lucien et Solange,  
WALZER Etienne et Eugénie,  
ZAKOZEK Jean

### → 1 FLEUR

BLENY Pierre et Nathalie SOLARY,  
BUSSLER Claude et Monique,  
GAERTNER Matthieu et Michèle,  
HIRTZ Nicolas et Catherine,  
KIBLER Louis et Nicole,  
MORELLI DI POPOLO Emilio et Monique,  
NOVIOT Jean Marc et Cécile,  
RUTHMANN Gilbert et Denise,  
TOUSSAINT François et Andrée





# Journée Citoyenne

LE HAUT SOULTZBACH



**Samedi 30 septembre, près de 70 personnes ont participé activement à la deuxième « Journée citoyenne » de notre Commune nouvelle. Grâce à cette mobilisation, les bénévoles présents ont largement participé à l'embellissement de nos villages.**

16 chantiers ont ainsi été réalisés :

1. La pose d'une lasure sur la porte de l'église S<sup>te</sup> Marguerite,
2. Le rangement du grenier et de la cave de l'ancienne mairie à Mortzwiller,
3. La maçonnerie et l'installation d'un banc et d'une barrière à la source du Soultzbach,
4. L'entretien des caniveaux – grattage et pose de joints en bordure de trottoirs,
5. La peinture des passages piétons – peinture routière,
6. Le traçage des places de parking à côté de l'église,
7. La vérification du débit des poteaux d'incendie,
8. L'identification des lampadaires à Soppe-le-Haut,
9. La création des décorations estivales, le désherbage et la taille autour de la mairie de Mortzwiller,
10. La peinture d'un mur au siège de la Commune nouvelle,
11. La création d'un enclos pour faire pousser des sapins de Noël,
12. Le nettoyage du caveau du Presbytère,



13. La finition autour de la cabine haute rénovée à Soppe-le-Haut,
14. L'organisation du repas,
15. L'entretien de l'hôtel à insectes,
16. Et pendant ce temps, les enfants présents ont été pris en charge avec des animations spécifiques.

Toutes ces opérations nous permettent d'apprécier l'implication de la population avec un résultat efficace et concret dans notre cadre de vie tout en limitant au maximum les dépenses de la Commune.

L'estimation de l'économie pour les finances communales peut se porter de **5 000€ à 6 000€** environ.

La municipalité tient à remercier chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à cette journée citoyenne et qui ont aidé en amont à organiser les chantiers.



## Un jeune organiste talentueux

**Nous sommes allés à la rencontre de Benoît RUTHMANN de Mortzwiller et nous avons échangé autour de son parcours qui l'a amené à assumer divers rôles dans le monde de la musique.**

Comment as-tu découvert le monde de la musique ?

BR : C'est tout simplement grâce à un prospectus dans ma boîte aux lettres que tout a commencé. Ma maman m'a proposé de m'inscrire à un cours d'orgue à Niederbruck avec Mr Joseph Mona, un professeur d'orgue très reconnu qui a 97 ans aujourd'hui. Il s'agissait de l'Ecole d'Orgue Diocésaine qui formait des organistes pour jouer des pièces et accompagner des messes. A l'âge de 14 ans, j'ai poursuivi avec un cursus de piano en prenant des cours à Thann chez Mr Jean-Marie Charles, professeur indépendant, et cela pendant 6 à 7 ans. J'étais content de pouvoir pratiquer les deux instruments

avec un bon niveau. J'en profite pour remercier la paroisse qui m'a laissé libre accès à l'orgue de Soppe-le-haut pour que je puisse m'entraîner et progresser.

Quelles ont été tes premières prestations en public ?

BR : Au bout de deux ou trois années de cours, j'ai joué à la messe du baptême de ma cousine. Je jouais aussi aux messes du mercredi où je pouvais décharger Vincent Affolder.

Quel a été ton parcours scolaire ?

BR : J'ai suivi les cours au collège de Masevaux, puis au lycée à Thann. J'étais ensuite en classe préparatoire littéraire à Strasbourg pendant trois ans, suivie d'une année de master. En 2014 j'ai pris la décision de créer une auto-entreprise pour donner des cours de piano et d'orgue. Je suis installé à Masevaux où j'ai environ quarante élèves. Je n'ai pas de diplôme officiel de professeur de musique, mais je valorise mon expérience et ma participation aux nombreuses prestations.

Dans les jeunes que tu formes, combien d'élèves sont issus du Vallon ?

BR : J'en ai huit ou neuf.

Quelles sont les autres aventures musicales auxquelles tu as pu participer ?

BR : Lorsque j'étais au lycée, je jouais dans le groupe de blues du lycée, le LSK Blues Band. Nous avons enregistré un CD et faisons des prestations régulièrement. J'étais très actif à la Grange Burcklé, mais un peu moins maintenant. Pendant dix ans j'ai accompagné les Petits Chanteurs de Guewenheim, et je suis en train de prendre progressivement la relève en tant que directeur de ce groupe. Par ail-

# RENCONTRE

leurs j'accompagne depuis trois ans le Chœur des Garçons de Mulhouse, qui compte une vingtaine de garçons entre 7 et 13 ans et une quinzaine d'adultes. Au sein de l'association « Les Schollabera » de Mortzwiller,

j'ai eu l'occasion d'accompagner lors des soirées ou des fêtes de la musique organisées. Je suis content de pouvoir participer à des événements locaux, d'accompagner les messes de l'église de Soppe-le-haut, c'est une dimension locale qui me plaît bien. Ma collaboration avec Suzanne pour la formation « Susan and friends » a été facilitée grâce à la proximité.

Actuellement je joue aussi au Casino de Masevaux avec trois guitaristes et plusieurs chanteuses.

Au total je pense avoir participé à 300 - 350 concerts.

Je suis tourné vers la musique vocale, les ensembles vocaux, avec une partie culturelle et religieuse.

Comment devient-on « titulaire organiste » ?

BR : Cela dépend de la taille des paroisses. Pour les grandes villes, les grandes églises, il y a des concours. Pour les villages, il y a plus d'orgues que d'organistes. Les diplômes ne sont alors pas nécessaires.

Comment envisages-tu l'avenir ?

BR : J'ai l'espoir de faire perdurer mon entreprise. Je fonctionne sur le relationnel et dans mon parcours les projets sont venus à moi. Avec la direction des Petits Chanteurs de Guewenheim, je m'engage dans d'autres responsabilités. Avec la musique municipale de Masevaux, en 2015, j'ai joué dans l'opérette « Barbe-bleue ». Nous préparons pour 2018 « Les mousquetaires au couvent » de Louis Varney, où je chanterai. La musique est ma passion et je suis très heureux d'avoir pu en faire mon métier.

## 100ème Congrès des Maires de France Franck DUDT mobilisé pour défendre la commune



Lors du Congrès des Maires, Franck Dudt figurait parmi les Maires reçus par le Ministre de l'Intérieur le mardi 21 novembre 2017. Il est intervenu auprès de Mme Jacqueline Gourault, Ministre auprès du Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur au sujet des finances des communes nouvelles pour solliciter de faire bénéficier du bonus de 5% de Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) l'ensemble des communes nouvelles et par uniquement celles de plus de 1000 habitants. Cette question sera relayé par un amendement qui sera déposé par Mme Patricia Schillinger au Sénat.

M. Franck Dudt figurait également parmi les 1500 Maires reçus à l'Elysée le mercredi 22 novembre 2017 par le Président de la République, M. Emmanuel Macron. L'occasion pour le Maire de nouer de nombreux contacts avec les autres Maires présents et d'échanger avec plusieurs membres du gouvernement sur les problématiques des communes rurales et particulièrement sur les dif-

ficultés financières liées aux baisses des dotations. Il a également évoqué le statut de l'Alsace avec le Président de l'Assemblée Nationale, lui aussi présent.

Enfin, il a été reçu à Bercy par les conseillers du Ministre des comptes publics pour accompagner le Président de l'Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin (AMR68) et la Sénatrice Mme Patricia Schillinger en sa qualité de Secrétaire Général de l'AMR68 pour évoquer la baisse envisagée par le gouvernement du Fonds de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) de 17%. Une telle baisse impacterait lourdement le budget de nombreuses communes du Haut-Rhin. Ce fonds représente près de 40% des recettes de fonctionnement de certaines petites communes comme Rammersmatt, Bellemagny ou Saint Cosme et entraînerait une perte de 15 000€ par an pour le budget du Haut Soultzbach. »

## Un grand Oui pour Emmy



«Emmy Un charisme incroyable»

La déléguée régionale Malika Mangeant a contacté Emmy Mathis via Facebook pour lui demander de participer à l'élection de Mademoiselle Alsace. L'élève de première ES au lycée de Thann à 16 ans, avec la bénédiction de ses parents, Valérie et Gilles, a participé à l'élection. Neuf candidates, âgées de 16 à 19 ans, étaient en lice. Au palmarès, la Mortzwilleroise prend la succession d'Anais Kenck.

"Le fait qu'Emmy gagne n'est pas une surprise, observe d'ailleurs Mademoiselle Alsace 2016".

Elle a un charisme incroyable. L'expression du concours, c'est l'élégance d'une jeunesse. Elle incarne parfaitement cette idée. Mademoiselle Alsace 2017, dont la taille (1,67m) constituerait un frein pour Miss France, est qualifiée pour Mademoiselle France, qui aura lieu en avril prochain à Paris. Durant son année d'exercice, elle sera l'ambassadrice de l'association "Une rose, un espoir", qui se mobilise pour la lutte contre le cancer. « J'ai envie de savourer chaque moment », prévient l'adolescente, qui pratique le rugby et l'athlétisme à Thann...

# François Toussaint

## Chevalier de la légion d'honneur

Le 16 septembre, un événement rare et prestigieux a eu lieu au Foyer Rural de Soppe-le-Haut : le Colonel François Kubler, Commandeur de la Légion d'Honneur, a remis les insignes de Chevalier de l'Ordre à un habitant du Haut-Soultzbach, Monsieur François Toussaint.

Toute sa famille, ses amis et plusieurs personnalités publiques étaient réunis pour assister à la cérémonie : M. Yves Hubert, Président du conseil de surveillance de la caisse d'épargne des Hauts de France et ami, M. Wurtz, Président des médaillés militaires, Messieurs les représentants des associations patriotiques, M. Paul Egly, Maire honoraire de Soppe-le-Haut, M. Franck Dudt, Maire du Haut-Soultzbach.

Ce dernier prit la parole en premier pour lui rendre hommage et le féliciter. Après avoir cité quelques dates importantes dans la vie de François Toussaint, il lut un texte poétique, tout en rimes, composé par M. Toussaint en novembre 44, dans un abri de fortune, un trou creusé dans la terre, dans lequel il vécut pendant 19 jours. C'est un ami de longue date, M. Yves Hubert cité plus haut, qui prononça un texte retraçant son incroyable parcours.

Dans ses remerciements, sans notes écrites, M. Toussaint n'oublia personne et se rappela le temps douloureux de sa jeunesse gâchée par 4 années d'occupation. Il relata quelques anecdotes avec précision concernant son père, héroïque résistant, sa mère, son frère, sa sœur, ainsi que deux autres résistants : Auguste Graillet et Robert Della Santa qui lui ont permis de se réfugier en Suisse pour éviter d'être arrêté et déporté.

François Toussaint est né le 3 novembre 1925 à Bussang, dans un milieu très modeste. Il quitte les Vosges en 34 pour le Doubs où travaille son père Pol Toussaint. En 35, c'est au bord du lac de Malsaucy, à Bas-Evette que ses parents s'installent avec son petit frère Michel. Son père travaille à présent à la SNCF. Malgré des conditions de vie souvent rudes, son enfance est heureuse. A l'école il apprend l'ordre, le soin, la politesse,

l'obéissance, le respect de l'autre et aussi, l'amour de la patrie. On y apprend beaucoup par cœur ce qui enrichit profondément sa mémoire. Dans son village calme et paisible on ne se déplace qu'à pied ou à vélo et les habitants n'ont pas de téléphone. En 36, il entend pour la première fois sur un poste de radio, merveille technique à l'époque, les vociférations d'un certain Hitler.

En 37, deux épreuves redoutées se présentent : la communion solennelle où l'exposition publique lors des interrogations est très mal vécue par lui ; le Certificat d'Etudes à Giromagny qu'il réussit avec mention. Dans cette période d'avant-guerre il s'initie au bricolage, à la pêche et se découvre une passion pour la lecture : Victor Hugo, Alexandre Dumas, Agatha Christie... Lire est pour lui un intense bonheur un peu gâché par le souci d'économiser l'électricité.

Mais les vacances 39 mettent un terme à l'insouciance de cette vie pourtant rude. C'est le début de l'exode. On voit passer des gens sur des attelages, chassés de chez eux en emportant le minimum. Le 2 septembre c'est la mobilisation générale et la « drôle de guerre » pendant quelques mois.

Le 10 mai 40, alors que François prend le train à Bas-Evette pour se rendre en classe à Belfort, des avions survolent le convoi et, à la surprise de tous, mitraillent le train et l'obligent à s'arrêter. François retourne à pied à la maison. La guerre est maintenant bien là et la situation va se dégrader rapidement.

Peu après, Pol Toussaint, engagé très tôt dans la marine, reçoit l'ordre de rejoindre son unité à Toulon. Cela ajoute de l'angoisse au sentiment d'appréhension. Il fera son retour après la signature de l'Armistice du 22 juin.

Le 14 juin Paris est occupé. Des Allemands arrivent à Malsaucy et s'installent à l'Hôtel du Lac. Le pays est complètement désorganisé. Cartes d'alimentation, marché noir, couvre-feu, restrictions deviennent le lot quotidien, mais aussi résignation et

# RENCONTRE

méfiance des uns envers les autres.

Le 21 juin 41, Hitler déclenche une attaque brutale contre la Russie. En classe, pour faire admettre la collaboration avec l'ennemi, il faut chanter « Maréchal nous voilà », François refuse absolument mais tient secrètes ses convictions personnelles.

En 42, contre l'avis de son père, François réussit un concours d'entrée au chemin de fer et aborde le monde du travail le 4 mai à la gare de Petit-Croix devenue une importante gare frontière. Le chef de gare est allemand. Il y apprend tous les métiers pratiqués dans une gare, travaille 48 heures par semaines. C'est là qu'il voit passer des trains de marchandises transportant des personnes sans en connaître les raisons.

En 43, Pol Toussaint fait dérailler 5 trains de troupes allemands, coupe des lignes téléphoniques, fait exploser 2 dépôts de munitions. Le risque de subir de cruelles représailles est grand. Le 20 août 43, un parachutage d'armes a lieu, risque énorme pour tous, qu'un voisin menace de dénoncer.

Le 6 juin 44 c'est le débarquement en Normandie mais la guerre n'est pas finie.

En septembre, François se rapproche de sa voisine Andrée Agulhon. Il est réquisitionné par les Allemands pour creuser, de nuit, une tranchée anti-chars et risque d'être déporté à tout moment. Son père décide alors de le faire passer en Suisse pour rejoindre la zone du Haut Doubs déjà libérée.

Le 6 octobre, en groupe de 150 personnes, grâce à Auguste Graillet receveur et à Robert Della Santa convoyeur, il atteint la Suisse, laissant sa famille derrière lui. Auguste Graillet est dénoncé, déporté à Auschwitz et mort à Buchenwald le 14 février 45. Robert Della Santa, trahi par un milicien, est déporté et martyrisé. Il mourra prématurément en 56.

Le 9 octobre François s'engage pour la durée de la guerre afin de remplacer les soldats sénégalais à l'approche de l'hiver. Il est affecté comme pourvoyeur de munitions d'une mitrailleuse, au sein d'un groupe de 5 personnes. Pendant 19 jours, les temps de garde alternent avec les moments de solitude dans un trou qu'il a creusé, abri précaire couvert de branchages pour se protéger de la pluie et du froid.

Le 13 novembre, le groupe de 5 soldats embarque en GMC pour rejoindre le village des Grands-Essarts proche. Il découvre les réalités de la confrontation et progresse le long du territoire suisse puis entre en Alsace. Le 29 novembre c'est l'arrivée à Dietwiller, ce qui marque la fin des conflits dans ce secteur. Ils se poursuivent dans les vallées vosgiennes.

Du 20 janvier au 9 février 45, François participe à la libération de la Poche de Colmar dans des conditions climatiques exécrables, gardant la même tenue pendant ces 3 semaines, échappant plusieurs fois à la mort. Après la bataille d'Alsace, c'est la montée vers Strasbourg.

Le 2 avril a lieu un rassemblement avant le départ pour l'Allemagne. La guerre n'est pas finie mais la victoire est en vue. Le 3 avril à midi, c'est l'entrée en Allemagne avec le franchissement de la ligne Siegfried et la traversée du Rhin en caisson métallique. Le 4 avril, François participe à la prise de Karlsruhe avec des combats de rue. Une succession de combats a lieu pour faire sauter les lignes de défense hitlériennes. Cette opération est menée à bien en 4 jours. C'est là qu'un obus tombe à quelques mètres de François, sans exploser. Pour l'ensemble de ces opérations il se voit décerner la Croix de Guerre.



Du 15 au 18 avril, 7 villages allemands sont pris. François est surpris par l'accueil réservé à son groupe par les habitants, allant jusqu'à la servilité. Fin avril, l'avance se poursuit vers le sud, le long de la rive droite du Rhin, quelquefois en GMC. Un accident de camion projette hommes et matériel vers l'avant. François s'en tire avec quelques contusions, pas tous.

Le 1er mai c'est l'arrivée à Ludwigshafen au bord du lac de Constance. L'avancée est terminée. Le 4 mai François est évacué sur l'hôpital de Tuttlingen, au bord du Danube et, le 10 mai, sur l'hôpital de Strasbourg. Il y reste 2 semaines souffrant de scorbut et demeure convalescent pendant plusieurs semaines. Le 8 mai 45 est une journée particulièrement triste pour lui, ne pouvant fêter la victoire tant attendue.

Il renonce à s'engager pour aller combattre en Asie et est détaché dans le midi de la France pour instruire des unités en attente de départ pour le Japon. Pendant une dizaine de jours, jusqu'au 20 août, il instruit officiers et sous-officiers à l'utilisation d'une mitrailleuse lourde à Mougins près de Cannes.

Fin octobre François est démobilisé. A 20 ans il retrouve une vie civile.

La paix est revenue mais il doit faire face à un nouvel obstacle : L'entreprise nationale qu'il a réintégré le considère inapte à tout emploi et le licencie. Extrêmement déçu, c'est à force d'obstination qu'il retrouvera sa place.

En 1947, François se marie avec Andrée Agulhon sa marraine de guerre. Ils auront 2 filles, Claude née en 48 et Nicole née en 52, 4 petits-enfants et 5 arrière petits-enfants. Après une dizaine d'années parisiennes,



ils rejoignent Mulhouse où François termine chef des services commerciaux pour l'ensemble des activités de la gare mulhousienne. Quelques années avant sa retraite, il décide de construire sa maison à Soppe-le-Haut, de la conception à la réalisation.

Comme le décrivait son ami Yves Hubert, François nous fascine autant pour son histoire extraordinaire que par sa polyvalence : bâtisseur, ébéniste, bricoleur, artiste-peintre, créateur de vitraux, écrivain, informaticien...

On peut ajouter : philosophe. En effet, dans un recueil écrit en 2013 et intitulé « Réalités ou Illusions ? », il s'interroge sur les énigmes que pose la présence de la vie et de l'être humain sur notre planète et donne quelques pistes de réflexion dignes d'un professeur de philosophie !

François Toussaint a également écrit une biographie en 2007 : « Avant que le temps n'efface tout ». Tout ce qui est relaté dans le présent article est détaillé dans son livre « Rien ne sera plus comme avant », écrit en 2014, livre qu'il a entièrement retravaillé et réécrit dans une nouvelle édition pendant l'hiver 2015 /2016. Son titre est : « Des années d'espérance », aux éditions Vêrone.

En septembre 2017, François et Andrée célèbrent leurs Noces de Platine. Le 16 septembre François Toussaint reçoit la Légion d'Honneur.

# Cambriolage, la sécurité en question



**La municipalité est particulièrement préoccupée par les cambriolages qui se produisent de manière beaucoup trop régulière sur l'ensemble de la Commune nouvelle.**

Malgré l'extension de la « Participation citoyenne » et le nombre important de signalements que nous remontons à la gendarmerie, force est de constater que la recrudescence des cambriolages ne faiblit pas. Les gendarmes sont eux plus présents sur le terrain et les patrouilles plus régulières, malheureusement cela ne suffit à enrayer la spirale négative.

**Le jeudi 12 octobre, les Maires et les adjoints ont rencontré les personnes victimes de tentatives ou de cambriolages en 2016 et 2017 pour échanger sur cette problématique. Un élément paraît évident : les cambrioleurs s'attaquent pratiquement toujours à des maisons non équipées de systèmes d'alarme.**

Dès lors, la municipalité envisage de faire procéder à un groupement de commande pour permettre aux habitants qui le souhaitent de s'équiper à moindre frais.

Par ailleurs, une réflexion est en cours en lien avec le commandement de la gendarmerie du Haut-Rhin pour engager une étude sur l'implantation de caméras de vidéoprotection. Le coût très important d'un tel système doit être étudié en relation avec l'utilisation et l'efficacité de ces équipements. A ce stade, nous ne pouvons pas encore nous prononcer et une telle décision impliquerait nécessairement une concertation avec la population.

## Contre les cambriolages, ayez les bons réflexes !

Pour éviter les mauvaises surprises, mettez toutes les chances de votre côté. Prudence, vigilance, anticipation : vous trouverez ici les bons réflexes à développer sans attendre.

### AU QUOTIDIEN

#### Protégez les accès

→ Équipez votre porte d'un système de fermeture fiable, d'un moyen de contrôle visuel (œilleton), d'un entrebâilleur.

→ Installez des équipements adaptés et agréés (volets, grilles, éclairage programmé, détecteur de présence, systèmes d'alarme). Demandez conseil à un professionnel.

#### Soyez prévoyant

→ Photographiez vos objets de valeur. En cas de vol, vos clichés faciliteront à la fois les recherches menées par les forces de l'ordre et l'indemnisation faite par votre assureur.

→ Notez le numéro de série et la référence des matériels et biens de valeur. Conservez vos factures.

#### Soyez vigilant

→ Changez les serrures de votre domicile si vous venez d'y emménager ou si vous venez de perdre vos clés.

→ Fermez la porte à double tour, même lorsque vous êtes chez vous. Soyez vigilant sur tous les accès, ne laissez pas une clé sur la serrure intérieure d'une porte vitrée.

→ Lisez attentivement votre contrat d'assurance habitation. Il mentionne les événements pour lesquels vous êtes couverts et les mesures de protection à respecter. Prenez contact avec votre assureur pour toute question.

→ Avant de laisser quelqu'un entrer chez vous, assurez-vous de son identité. En cas de doute, même si des cartes professionnelles vous sont présentées, appelez le service ou la société dont vos interlocuteurs se réclament.

→ Ne laissez jamais une personne inconnue seule dans une pièce de votre domicile.

→ Placez en lieu sûr vos bijoux, carte de crédit, sac à main et clés de voiture. Ne laissez pas d'objets de valeur visibles à travers les fenêtres.

→ Si vous possédez un coffre-fort, il ne doit pas être apparent.

→ Signalez à la brigade de gendarmerie tout fait suspect pouvant indiquer qu'un cambriolage se prépare.

#### Ne commettez pas d'imprudences

→ N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.

→ Ne laissez pas vos clés sous le paillasson, dans la boîte aux lettres, dans le pot de fleurs... Confiez-les plutôt à une personne de confiance.

→ De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes, surtout si elles sont accessibles depuis la voie publique.



→ Ne laissez pas dans le jardin une échelle, des outils, un échafaudage ; ils offrent des moyens d'entrer chez vous.

→ Afin de renforcer la vigilance dans votre quartier et de diminuer les risques de cambriolages, vous pouvez demander la mise en œuvre du dispositif de participation citoyenne. Il met en relations élus, forces de l'ordre et habitants d'un quartier, dans l'objectif d'un maillage solidaire entre voisins. Contactez votre maire, pivot du dispositif.

### AVANT DE PARTIR EN VACANCES

→ Informez votre entourage de votre départ (famille, ami, voisin, gardien...).

→ Faites suivre votre courrier ou faites-le relever par une personne de confiance : une boîte aux lettres débordant de plis révèle une longue absence.

→ Transférez vos appels sur votre téléphone portable ou une autre ligne. Votre domicile doit paraître habité tout en restant sécurisé. Créez l'illusion d'une présence, à l'aide d'un programmeur pour la lumière, la télévision, la radio...

→ Ne diffusez pas vos dates de vacances sur les réseaux sociaux et veillez à ce que vos enfants fassent de même. De même, il est déconseillé de publier vos photos de vacances. Toutes ces informations facilitent l'action des cambrioleurs.

### OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous pouvez signaler votre absence au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie. Dans le cadre de leurs missions quotidiennes, les forces de sécurité pourront surveiller votre domicile. Renseignements et formulaires de demande sur place ou sur Internet sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)

### EN CAS DE CAMBRIOLAGE

→ Prévenez immédiatement la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.

→ Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques inconsidérés ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (type de véhicule, langage, signalement, vêtements, ...).

#### Avant l'arrivée des forces de l'ordre

→ Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- Ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre
- Interdisez l'accès des lieux

#### Une fois les constatations faites

→ Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédits dérobés.

→ Prenez des mesures pour éviter un nouveau cambriolage (changement des serrures, réparations, ...).

→ Déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie, en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : [www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr](http://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr)

→ Déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

### Pourquoi déposer plainte ?

Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages. Les numéros utiles : Composez le 17

- Opposition carte bancaire : **0 892 705 705**
- Opposition chéquier : **0 892 68 32 08**
- Téléphones portables volés : **SFR : 10 23**
- Orange : **0 800 100 740**
- Bouygues Telecom : **0 800 29 10 00**



Traditionnelle cérémonie de la Sainte Barbe avec passage de grades et promotions pour les sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach.

Les Maires des deux communes déléguées du Haut Soultzbach étaient présents pour féliciter et encourager nos sapeurs-pompiers volontaires.

### LES SAPEURS POMPIERS DU VALLON DU SOULTZBACH DÉVELOPPENT L'ENGAGEMENT CITOYEN !

Deux séances de présentation du métier de pompier ont été animées lors des activités d'été pour les enfants du vallon. Ils ont eu le plaisir de visiter la caserne, d'apprendre les premiers gestes de réanimation mais également de manier les lances.

Pour marquer la rentrée, une « journée citoyenne interne » fût organisée le samedi 02 septembre à la caserne. De nombreux projets ont été menés à bien tels que le rafraîchissement des murs et portes de l'entrée, montage d'étagères, réfection d'un groupe électrogène, nettoyage intérieur et extérieur, ... l'ensemble des travaux et matériaux a été pris en charge par l'amicale des Sapeurs Pompiers et réalisé gracieusement par les personnels comme toutes les interventions et formations effectuées au fil de l'année. Une matinée dédiée à la formation des premiers gestes de secours a été organisée le 14 octobre à la caserne de Soppe-le-bas, elle a rassemblé pas moins de 57 personnes.

Sur la demande de l'institutrice de l'école de Mortwiller, dans le cadre d'un projet scolaire, une équipe de Sapeurs Pompiers est allée présenter leur engin et uniforme.

Comme il est de coutume, le 25 novembre nous avons célébré notre patronne sainte Barbe. Ce fût l'occasion de décorer l'adjudant chef Philippe Dubois de la médaille d'or pour 30 ans de service. Lors de cette cérémonie, ont été nommés au grade d'adjudant chef, Patrice Willemann ; de sergent chef Nicolas Weiss ; de caporal chef, Jérôme Weiss ; de caporal, Mathilde et Vickie Wendel ainsi que Bryan Jaeck. La remise de casque pour son engagement a été faite à Dylan Ficarelli. L'ensemble des Sapeurs Pompiers vous souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année.

# PACS, transfert aux communes depuis le 1<sup>er</sup> novembre



**La loi n° 2016-1547 du 18 novembre 2016 (article 48) de modernisation de la justice du XXI<sup>e</sup> siècle a eu pour ambition :**

- de simplifier le quotidien des citoyen(ne)s,
- les tribunaux d'instance peuvent être moins accessibles géographiquement que les mairies,
- de rendre la justice plus efficace, plus lisible et plus accessible en recentrant les juridictions sur leurs missions essentielles.

### Les différentes réformes majeures depuis la création

- Le PACS a été instauré par la loi n° 99-944 du 15 novembre 1999, c'est un contrat conclu par deux personnes majeures de même sexe ou de sexe différent pour organiser leur vie commune. Il s'agit d'un engagement privé subordonné à l'existence d'un contrat passé par acte sous seing privé ou par acte authentique dressé par un(e) notaire.
- Depuis le 1er janvier 2007 (loi n° 2006-728 du 23 juin 2006), tous les PACS font l'objet d'une mention en marge de l'acte de naissance de chacun(e) des partenaires.
- Les partenaires peuvent choisir entre un régime de séparation des patrimoines et un régime d'indivision (à défaut de choix, s'applique le régime de la séparation des patrimoines).
- La loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, l'article 1 modifie l'article 79 du code civil : insertion

dans l'acte de décès de l'information sur les : « prénoms et nom de l'autre partenaire, si la personne décédée était liée par un pacte civil de solidarité ».

- En 2017, il n'y a pas de condition de durée du PACS pour que l'imposition commune s'applique.

### C'est un contrat

Le PACS est un contrat conclu entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Les partenaires pacsé(e)s s'engagent à une aide matérielle réciproque (contribution aux charges du ménage : dépenses de loyers, de nourriture, de santé...), et à une assistance réciproque (en cas de maladie ou de chômage).

### Qui peut conclure un PACS ?

- Les futur(e)s partenaires :
- doivent être majeur(e)s,
  - ne doivent pas être marié(e)s ou pacsé(e)s,
  - ne doivent pas avoir entre eux de liens familiaux directs (mêmes empêchements que le mariage),
  - doivent être juridiquement capables (sous conditions, un(e) majeur(e) ou curatelle ou tutelle peut se passer),
  - peuvent être Français(e) ou étranger(ère)s (toutefois si le couple vit à l'étranger, le PACS ne peut être conclu devant le consulat français que si un(e) des partenaires au moins est Français(e).

### Composition d'un dossier de demande

- une convention de PACS (possibilité d'utiliser le formulaire CERFA),
- un acte de naissance pour chaque partenaire,
- une pièce d'identité pour chaque partenaire,
- une déclaration conjointe d'un PACS avec les attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune (formulaire CERFA)
- une pièce complémentaire pour la(le) partenaire faisant l'objet d'un régime de protection juridique,
- des pièces complémentaires pour la(le) partenaire étranger(ère) né(e) à l'étranger.

### Le lieu d'enregistrement

Les partenaires qui ont leur résidence commune en France doivent s'adresser soit à un(e) notaire ou à l'officier(ère) d'état civil (en mairie) de la commune dans laquelle ils(elles) fixent leur résidence commune.

### L'enregistrement

Les futur(e)s partenaires doivent se présenter en personne et ensemble devant l'officier(ère) de l'état civil de la mairie de leur résidence commune.

# La bibliothèque vous accueille



Le 6 décembre les bénévoles de la bibliothèque se sont déplacés à la Médiathèque Départementale de Colmar pour y sélectionner 400 livres afin d'effectuer l'échange qui se faisait jusqu'à présent avec le Médiabus. Le transport des livres a été réalisé par le personnel de la Médiathèque, en camionnette.

### Nouvelles dédicaces



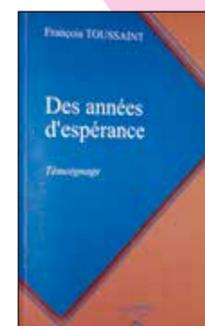
Parmi les livres que nous avons acquis par la Commune, plusieurs ont été dédicacés par leur auteur.

- Daniel Pennac, habitué des dédicaces pour notre bibliothèque, a signé et illustré son dernier roman : « Le cas Malaussène », polar à

l'intrigue fantaisiste et aux personnages particulièrement originaux.



- François Toussaint nous a dédicacé la nouvelle version de son livre précédent. Elle s'intitule « Des années d'espérance », aux éditions Vérone.



- Son épouse, Véronique le Normand ou Minne a, quant à elle, dédicacé pour nous « Et si », un recueil de nouvelles qui sont autant de sujets de réflexion sur l'Histoire avec un grand H ou notre histoire... dans lequel elle a participé.

- L'écrivaine et artiste Soppoise, Valérie Muller, après son « abécéd'rève » paru en 2014, a repris sa plume et ses pinceaux pour un nouvel album qui s'appelle : « Pourquoi les clowns ont le nez rouge ? », aux éditions JDM. C'est une invitation au rêve et à la poésie, avec de magnifiques illustrations aux couleurs lumineuses qui nourrira la curiosité et l'imaginaire de vos enfants !



### Horaires d'ouvertures :

- Mardi semaines paires de 16h à 18h
- Mardi semaines impaires de 14h45 à 17h
- Vendredi de 18h à 20h

La bibliothèque est fermée pendant les congés scolaires.

Le prêt, pour 6 semaines, est gratuit pour tous et renouvelable.

# En bref



## INAUGURATION DE LA CABINE HAUTE

Inauguration de la cabine haute rénovée de la rue de Belfort à Soppele-Haut en présence de l'artiste Bernard Latuner, mais aussi de Jean-Luc Spaeth, Directeur territorial d'ENEDIS et de René Danesi, Président du Syndicat d'électricité qui a financé cette opération...



Lors du congrès des Maires, Franck Dudit a reçu un livre édité par ENEDIS sur les postes électriques exceptionnels de France. La cabine haute rénovée de la rue de Belfort à Soppele-Haut figure en bonne place dans cet ouvrage.



Des photos de la cabine haute et de l'artiste Bernard Latuner trônaient sur le stand d'ENEDIS au Parc des expositions de la Porte de Versailles. »



## CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE 2017



# En bref



## VISITE DES POMPIERS À L'ÉCOLE

Dans le cadre du projet scolaire, les sapeurs-pompiers du Vallon du Soultzbach étaient en visite à l'école de Mortzwiller pour présenter les véhicules et les actions qu'ils mènent pour la population. Une belle initiative des enseignants et des sapeurs-pompiers.



## VISITE DE M. FRANÇOIS FLORENT

Visite de fin de chantier pour Monsieur François Florent dans l'école de Soppele-Haut. L'école portera le nom du célèbre ancien élève de cette école qui est lui-même le fondateur du fameux « Cours Florent ». Il a passé la matinée avec le Maire, des représentants du conseil municipal et les enseignantes a découvrir le bâtiment rénové et échanger sur ses souvenirs d'enfance.



## DÉMÉNAGEMENT DE L'ÉCOLE



# Conseil de Fabrique L'orgue de notre église



L'église Sainte Marguerite de Soppe (qui remonte pour partie au 15ème siècle) s'orne de peinture de Johan Pfüner et d'Henri Kayser. En 1843, Claude-Ignace Callinet avait monté sa propre entreprise, concurrente de celle de son frère aîné Joseph. Les deux frères s'étaient séparés, Claude-Ignace s'étant certainement lassé des nombreuses concessions et "extras" offerts par son frère à leurs clients. C'est à Soppe-le-Haut qu'il posa, en 1846, un instrument illustrant le mieux le début de sa production "en solo".

Cet orgue est venu remplacer un premier orgue, monté en 1789 par Joachim Henry de Thann. De ce dernier, on a surtout retenu les lucratifs déménagements d'orgues confisqués par la Révolution, et ses méthodes peu orthodoxes (conférant à la calomnie) d'affronter la concurrence de Rabiny ( famille de facteurs d'orgues demeurant à Rouffach dans la seconde moitié du 18 ème siècle à la première partie du 19 ème siècle). L'orgue Henry de Soppe paraît toutefois avoir passé la Révolution, et fut finalement utilisé pendant plus de 50 ans.

En 1846, fut posé l'orgue actuel, œuvre de Claude- Ignace Callinet. Claude-Ignace se distinguait aussi de son frère par ses aspirations esthétiques ; il était beaucoup plus

"progressiste" Du coup, la concurrence entre les deux frères se fit forte. Claude-Ignace ne faisait pas de cadeau à son frère, à qui il devait pourtant l'essentiel de sa formation. L'affrontement laissa le bon Joseph brisé, mais n'arrangea pas non plus les affaires de Claude-Ignace qui partit pour Vesoul en 1872.

L'orgue de Soppe le Haut est un témoin de cette époque. Le buffet est assez spécial dans la production Callinet par le fait que la superstructure est plus large que le soubassement. L'ornementation, si elle reprend les thèmes classiques, est très spécifique. Claude-Ignace voulait un orgue différent, c'est-à-dire qu'il imaginait déjà l'orgue romantique à venir.

Vers 1900, Martin Rinckenbach vint faire quelques réparations. En 1917, la façade ne fut pas réquisitionnée : la Montre est toujours d'origine. Vers 1927, Alfred Berger, successeur des Callinet fit des travaux. En 1977, Christian Guerrier vint entretenir l'instrument. En 1990, ce même Christian guerrier revint procéder à un relevage plus approfondi de l'instrument et en profita pour restaurer le hautbois.

A présent, l'orgue fait l'objet d'un contrat de maintenance avec Hubert Brayé établi à Mortzwiller. Ainsi, l'instrument est en de bonnes mains, tant pour sa maintenance que pour son utilisation. Merci à Hubert Brayé, à Benoît et tous les utilisateurs qui embellissent nos messes et toutes nos cérémonies.



# Don du sang



## LES PRINCIPES FONDATEURS DE LA TRANSFUSION SANGUINE EN FRANCE

1. **L'anonymat** : seul l'EFS connaît l'identité du donneur et du receveur, ainsi que les données les concernant.
2. **Le bénévolat** : le don de sang est bénévole et ne peut être rémunéré sous quelque forme que ce soit.
3. **Le volontariat** : le don de sang est un acte librement accompli, sans aucune contrainte.
4. **Le non-profit** : le sang et les produits sanguins ne peuvent être source de profit. Le tarif d'une poche de sang est fixé par arrêté ministériel sur la base des seuls coûts de revient.

Restons mobilisés venez nombreux en 2018. Les collectes ont lieu les jeudis **4 janvier, 29 mars, 21 juin et 18 octobre 2018 de 16h30 à 19h30** au foyer rural de Soppe le Haut.

Pour l'amicale, Sophie EGLY, présidente.

Les résultats des collectes de Soppe le Haut pour l'année 2017.

Dates collectes 2017	Donneurs présentés	Donneurs prélevés	Premier don
5 janvier	59	56	0
30 mars	57	51	1
15 juin	49	48	1
19 octobre	52	48	2
<b>Total 2017</b>	<b>217</b>	<b>203</b>	<b>4</b>

Pour rappel

Année	Donneurs présentés	Donneurs prélevés	Premier don
2016	218	206	10
2015	206	194	8
2014	239		8
2013	231	212	13

# Gratitude

L'Association a eu le plaisir d'accueillir à la traditionnelle Fête de Noël, dimanche le 10 Décembre 2017, les Aînés des villages du Vallon du Sultzbach.

De nombreuses personnes ont répondu présent et cela a contribué à rendre magique ce repas de Noël où toute l'équipe de bénévoles a œuvré pour le bien-être de nos aînés, Le menu concocté avec grand soin par un cuisinier talentueux a régalé

nos hôtes. Les arrangements musicaux de notre ami PHILIPPE avec son accordéon ont agrémenté l'après-midi et plongé nos convives dans une ambiance chaleureuse.

Nos Aînés ont grandement apprécié les démonstrations de Danses, assurées par le « COUNTRY CLUB » Les doyens présents de chaque village ont été mis à l'honneur

Le comité de Gratitude a pu mener à bien cette manifestation qui symbolise la Magie de Noël, par le partage, la joie, et la bonne humeur, grâce à l'aide financière des Communes du Vallon du Sultzbach.

Nous vous souhaitons un Joyeux Noël et une nouvelle Année remplie de Bonheur



# Association des parents du vallon du Soultzbach



L'Association des Parents du Vallon du Soultzbach se compose de parents de l'école maternelle, des écoles primaires de Soppe le Bas et du Haut Soultzbach.

Pour rappel, le but de notre association est d'organiser des activités extra-scolaires ainsi que des manifestations permettant le financement de projets pédagogiques des écoles du Vallon.

Cette année 2017 a encore été riche en événements notamment pour les activités d'été. C'est avec dévouement que beaucoup de nos membres ainsi que des bénévoles d'autres associations ou à titre personnel nous ont aidé à mettre en place cette session 2017. Nous remercions encore une fois l'ensemble des intervenants, car sans eux, nous n'aurions pas pu présenter une quarantaine d'activités diverses et variées. Sport, bricolage, découverte, aventure, nature, lecture, musique...

Nos activités prévues pour l'année 2018 :

- **Le carnaval**, prévu le samedi 17 février 2018.
- **Le lapin de Pâques** sera également au rendez-vous le samedi 24 mars 2018.
- **Le marché puériculture**, prévu le dimanche 15 avril 2018 avec toujours

autant de vendeurs, d'acheteurs et de pâtisseries, confectionnées par l'ensemble de nos membres, fait toujours recette.

- Les incontournables activités d'été durant la période estivale.
- **La traditionnelle Saint Martin** le samedi 10 novembre 2018, avec son défilé nocturne à Soppe le Haut pour permettre aux enfants de la maternelle de montrer les lanternes confectionnées à l'école, et ainsi si retrouver dans une ambiance de début d'hiver, mais très chaleureuse.
- **La fête de la Saint Nicolas** nous encourage chaque année à vous proposer une vente de mannalas ainsi qu'une visite à domicile (et à l'école pour les plus jeunes) du Saint Patron des écoliers.
- **Une surprise est également prévue pour souffler les 20 bougies de notre association en 2018 !**

Pour conclure, sachez que toutes les informations concernant ces animations vous sont transmises au moment opportun soit par le biais de l'école, soit par distribution dans les boîtes aux lettres, soit par la page facebook de l'association.

N'hésitez pas à nous rejoindre, qu'il s'agisse d'une implication ponctuelle ou permanente, vous êtes tous les bienvenus !

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année, et vous donnons rendez-vous en 2018 pour que cette nouvelle année soit aussi fructueuse en événements !!  
Le comité de l'APVS.



# ASL



C'est désormais 2 fois par mois que se rencontrent les « séniors » qui partagent leur engouement autour des jeux de société. L'atelier comprend une quinzaine de personnes, les mardis de 14h à 18h.

Pour début 2018, nous avons en projet d'accéder à une salle plus grande où nous pourrions recevoir toutes les personnes qui souhaitent rompre leur solitude, soit autour des jeux mais aussi créer un atelier de tricot ou simplement de se retrouver. A tour de rôle, les participants confectionnent des gâteaux pour le goûter. Nous encadrons d'autres ateliers comme :

**L'informatique**, qui depuis peu propose la découverte du monde magique de la 3D

**Le Scrapbooking** : découpage et mise en valeur des photos

**La couture** : confection de vêtements

**La Création Florale** : confection d'un arrangement au gré des saisons

**Le Badminton** : de novembre à avril. La pratique du Tennis est possible si les conditions atmosphériques sont favorables

Pour tous renseignements, contactez Rose Marie FRICKER 03 69 13 20 59 e mail : rosemarietricker@aol.com



**Dès à présent réservez la date du prochain Marché aux Puces JEUDI DE L'ASCENSION, le 10 MAI 2018**

Le Comité de l'ASL souhaite à toutes et à tous Un Joyeux Noël et une Bonne et Heureuse Année 2018. Qu'elle nous donne d'heureux moments ensemble et le souffle d'accomplir de belles choses.



## Les joyeux Schollabera



# ASSOCIATIONS

L'année 2017 a bien commencé pour l'association : le dimanche 15 janvier, la chorale s'est donnée en concert conjointement avec la société de mandolines du vallon, les Sopistas.

Durant plus d'une heure, les chants et les mélodies ont résonné dans l'église de Soppe, devant une assemblée nombreuse. Nous remercions toutes les personnes qui sont venues nous écouter et nous soutenir.

Le 12 mai, une soirée quizz a été organisée au foyer rural de Soppe qui a attiré une quarantaine de personnes. Regroupés en plusieurs équipes, les participants ont répondu à de nombreuses questions de culture générale. Soirée très sympathique et appréciée de tous.

Un autre temps fort a eu lieu le lundi 5 juin : nous avons fêté les 20 ans de l'association. Un buffet froid a réuni les Schollabera pour une journée conviviale : petite vidéo souvenir des 20 ans passés, partie de pétanque, etc...

Le dimanche 25 juin, quelques membres ont organisé un mini concours de pétanque sur le terrain devant la salle de Mortzwiller.

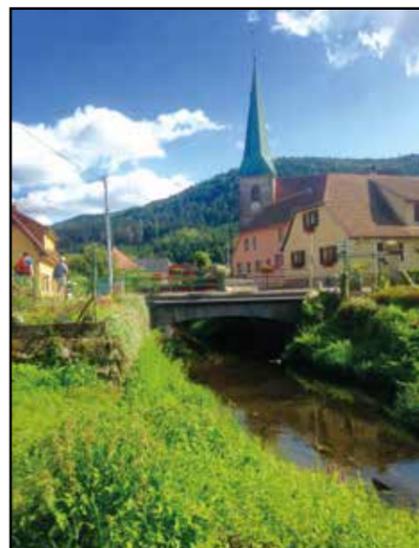
Le 20 août, Daniel a emmené quelques marcheurs sur les hauteurs de Sewen pour une sortie pédestre jusqu'au refuge du Isenbach où nous avons pris notre pique-nique.

Le samedi 14 octobre, l'association a organisé la soirée automnale au foyer rural de Soppe le Haut : 114 personnes étaient réunies pour déguster du lard, des noix, du pain paysan, des raisins et bien sûr du vin nouveau.

Depuis le 20 octobre, la chorale a repris les répétitions en vue d'animer une soirée printanière autour d'un repas **le samedi 19 mai 2018** dans la nouvelle salle de Mortzwiller. A cette occasion, nous accueillerons également nos amis de St Martin d'Abbat. Vous êtes chaleureusement invités et vous pouvez d'ores et déjà réserver cette date.

En attendant, Les Schollabera vous souhaitent un **JOYEUX NOEL et UNE BONNE ANNEE 2018 !**

Le président, Nicolas RUHMANN



## La Chorale Sainte-Cécile



# ASSOCIATIONS

La chorale de Soppe le Haut/Mortzwiller fait partie de l'Union S<sup>te</sup> Cécile comme toutes les chorales paroissiales d'Alsace.

A ce titre, elle a pour mission d'animer les messes dominicales, les fêtes liturgiques telles que Noël, Pâques, Pentecôte, les célébrations de la première communion, de la profession de foi, etc... Elle assure également une présence lors d'événements familiaux tels que les mariages, noces d'or et funérailles.

S'engager à la chorale est un acte de foi en Dieu pour beaucoup de choristes et un service rendu à la communauté chrétienne. A travers le chant, l'assemblée, soutenue par la chorale, loue et rend grâce à Dieu. Au cours de cette année, des choristes ont participé à la rencontre des chorales du doyenné qui a eu lieu sous forme de concert le dimanche 23 avril 2017 à l'église de Schweighouse. Merci à toutes les personnes qui sont venues nous écouter et nous soutenir.



Le dimanche 2 septembre, une sortie pédestre nous a mené à Sentheim à la chapelle Ste Anne et ensuite, par la piste cyclable, à la chapelle Notre Dame des Bouleaux de Guewenheim. C'est par un beau soleil que nous avons pique-niqué dans un bel endroit très prisé par les enfants...

Récemment, les choristes se sont retrouvés pour un temps de convivialité lors du repas de la Ste Cécile.

Nous recrutons volontiers de nouveaux choristes. Si vous aimez chanter, n'hésitez pas à nous rejoindre.

La chorale Ste Cécile vous souhaite :

**JOYEUX NOEL ET BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2018 !**

# Société de Mandolines Soppe/Mortwiller



Notre école de musique, ouverte en 2003, attire chaque année de nombreux jeunes. De neuf élèves à l'origine, nous formons aujourd'hui plus de 20 musiciens.

L'école propose des cours d'éveil musical pour les enfants à partir de 4 ans, des cours d'initiation à la musique et au solfège, et des cours d'instruments, mandoline, mandole, violoncelle et guitare.

Tous les cours sont dispensés par des professeurs diplômés : Christine Blaise pour la mandoline, Claude Ferrari pour la guitare, et Brigitte Grenet pour le violoncelle qui sont employés par l'association.

Notre association s'efforce également de participer au dynamisme de notre village par l'organisation de divers événements : bal folk, spectacle (Jean-Marie Arrus en 2012, en 2014 et en 2016), matinée Zumba, Concert avec d'autres orchestres comme par exemple ceux de St Jean-de-Luz et Lutterbach en 2013, Riedisheim en 2016, etc.

En janvier 2017, nous vous avons proposé un concert de notre orchestre, les Sopistas, avec les chœurs des Schollabera. Cela restera pour nous et pour toutes les personnes présentes un exceptionnel souvenir, un spectacle alternant chants et



musique et une belle cohésion entre deux ensembles musicaux qui jusque là ne se connaissaient pas et ont appris à s'apprécier. Un événement à reproduire au plus vite.

Malheureusement, notre association rencontre de plus en plus de problèmes pour assurer son avenir financier. Nos coûts de fonctionnement sont effectivement très élevés, essentiellement du fait de l'emploi de professeurs diplômés d'état, permettant d'assurer aux élèves une formation de haut niveau.

C'est pourquoi, nous vous remercions du fond du cœur pour le chaleureux accueil que vous nous réserver

vez chaque année lors de nos ventes de calendriers ou de fromages ou tout autre événement que nous organisons.

Nous espérons que nous pourrons toujours compter sur votre soutien dans l'avenir et nous vous présentons tous nos vœux de bonheur et de santé pour cette nouvelle année 2018.

Contact :  
Dany Walzer  
100 Grand'Rue  
Le Haut Soultzbach  
transports.walzer@wanadoo.fr

## Les nouveaux arrivants

### SOPPE-LE-HAUT

**Mme Catherine GARNIER et sa fille Laura SCHITTLY**  
27 Grand'Rue

**M. Sébastien HANAUER** - 1E Grand'Rue

**Mme Micheline JAUTARD** - 20 Grand'Rue

**M. Sébastien PINGENAT et Mme Virginie LEIBERT,**  
sa fille Livia - 1G Grand'Rue

**M. Marc NICOUE-BEGLAH et Mme Viviane GRUNFELDER**  
et ses enfants - 14 rue Bellevue

**Mme Sabine SCHOENIG et sa fille Sarah** - 3 rue des Horizons

**M. Anthony FLUHR et Mme Jessica CLADEN et leur fille Lucie** - 62 Grand'Rue

**M. Nicolas HUG** - 8 Grand'Rue

**Mme Gaëlle BOLOT** - 16 C rue de Belfort

**M. Anthony GREGOIRE et Mme Flora MARCHETTI**  
34 Grand'Rue

**M. Dominique MARANZANA et Mme Angélique WINTENBERGER** - 55 Grand'Rue

### MORTZWILLER

**M. David ZAITER et Mme Margot GALLI**  
15 rue du Soultzbach

**M. et Mme Olivier SCHWOERER et leurs enfants Théo et Roméo** - 7B rue Principale

**M. Christophe SIBERLIN et Mme Stéphanie LINDENBERGER**  
72C rue Principale

**Mme Margot HERRGOTT**  
4 rue du Soultzbach

**M. et Mme Christophe ROBIN et leurs enfants Alan et Elisa**  
21 rue du Soultzbach

**M. Olivier SCHMELTZ et Mme Suzon MAILLOT et leur fille Liljana** - 14 rue Allmend

**M. Mickaël HATSCH** - 46 rue Principale à MORTZWILLER

**M. Christophe BEHRA et Mme Francine LERCH,**  
Dylan et Sarah - 1 rue Rankweg



## Carnet de famille

### Les petits bouts

#### Livio HERNANDEZ

né le 9 août 2017 ; fils de Pierre HERNANDEZ et Orianna VERGENDO domiciliés à MORTZWILLER - 54 rue Principale



#### Léonie BERLENGI

née le 19 juillet 2017 ; fille de Cédric Vlado BERLENGI et Sandrine Laure HECKER domiciliés à SOPPE-LE-HAUT - 22 Grand'Rue.



#### Mona ELENA

née le 31 août 2017 ; fille de Roger ELENA et Alouou Jennifer GLINY domiciliés à SOPPE-le-HAUT - 11 rue Feldweg.



### Ils nous ont quitté en 2017

**Frédéric HEIN**, 48 ans, le 15 mars 2017 à MORTZWILLER

**Paul FINCK**, 87 ans, le 3 avril 2017 à THANN

**René DURINGER**, 91 ans, le 5 avril 2017 à SOPPE-LE-HAUT

**Hélène KUENEMANN**, 87 ans, le 17 avril 2017

à MASEVAUX-NIEDERBRUCK

**Raymond FABIAN**, 67 ans, le 18 juin 2017 à MULHOUSE

**Bernard THUET**, 71 ans, le 11 septembre 2017 à MULHOUSE

## SOPPE-LE-HAUT

**Mme Alice FINCK, 95 ans le 07 octobre**  
**Mme Maria DURINGER, 95 ans le 13 novembre**  
 M. François TOUSSAINT, 93 ans le 03 novembre

Mme Suzanne WEBER, 92 ans le 30 janvier  
 Mme Andrée TOUSSAINT, 92 ans le 30 novembre  
 M. Paul KUENEMANN, 91 ans le 06 mai  
 Mme Marie Odile DAHL, 90 ans le 26 mars  
 Mme Yvonne BINDLER, 88 ans le 15 juillet  
 M. Louis KIBLER, 88 ans le 16 juillet

Mme Angélique MONPOINT, 87 ans le 29 mars  
 M. Fernand PINGENAT, 86 ans le 14 septembre  
**Mme Hedwige KUENEMANN, 85 ans le 14 janvier**  
**Mme Monique SCHOENIG, 85 ans le 21 janvier**  
**Mme Hélène RUTHMANN, 85 ans le 18 mars**  
**Mme Emilie PINGENAT, 85 ans le 16 mai**  
**M. Paul BINDLER, 85 ans le 19 mai**  
 Mme Marie Thérèse WETZEL, 84 ans le 17 avril

M. Michel TSCHIRHART, 83 ans le 13 juin  
 M. Paul EGLY, 82 ans le 24 mars  
 Mme Marie Thérèse WETZEL, 82 ans le 02 novembre  
 M. Paul SCHNEBELEN, 82 ans le 23 novembre  
 M. Raymond TSCHIRHART, 81 ans le 22 avril  
 Mme Georgette DIETRICH, 81 ans le 11 mai  
 M. Gilbert DIETRICH, 81 ans le 07 juillet  
 Mme Marie Thérèse LUTTRINGER, 81 ans le 03 novembre  
 Mme Marie Thérèse EGLY, 81 ans le 11 décembre  
**Mme Nicole KIBLER, 80 ans le 30 avril**  
**Mme Danièle RISSER, 80 ans le 19 décembre**  
 M. Roger SILBERMANN, 79 ans le 02 avril  
 Mme Jeannette GUERRA, 78 ans le 09 janvier  
 M. Jean-Marie GUERRA, 78 ans le 27 mai

Mme Marthe KREE, 77 ans le 17 juin  
 Mme Marie LERCH, 77 ans le 1er juillet  
 M. Henri AFFHOLDER, 77 ans le 28 août  
 M. Bernard LATUNER, 76 ans le 08 mai  
 M. Gérard FINCK, 76 ans le 13 mai  
 Mme Anne ULRICH, 76 ans le 08 juin  
 M. Erwin HERZOGENRATH, 76 ans le 07 août  
 Mme Thérèse FELDMANN, 76 ans le 10 août  
 Mme Maria TSCHIRHART, 76 ans le 07 septembre  
 M. Francis GUERRA, 76 ans le 31 décembre

# Grands anniversaires

**M. Roland SCHWARTZ, 75 ans le 02 février**  
**M. Marceau VILMIN, 75 ans le 05 mai**  
**M. Bernard EGLY, 75 ans le 09 juin**  
**Mme Marie-Odile SCHNEBELEN, 75 ans le 12 août**  
 Mme Marie-Christiane BERTHOLD, 74 ans le 28 janvier  
 Mme Annelise SILBERMANN, 74 ans le 25 mars  
 M. Pierre JOST, 74 ans le 16 juillet  
 M. Roger FINCK, 73 ans le 05 février  
 Mme Andrée HAGENBACH, 73 ans le 29 mai  
 Mme Simone SCHWARTZ, 73 ans le 20 juillet  
 Mme Colette BIHRY, 73 ans le 13 décembre  
 M. Michel PIERROT, 72 ans le 14 avril  
 M. Gérard DANGEL, 72 ans le 03 juin  
 M. Armand SCHERMESSER, 72 ans le 29 juin  
 M. Marcel SCHMITLIN, 72 ans le 14 septembre  
 Mme Michèle FOURNIER, 72 ans le 20 septembre  
 Mme Gilberte DANGEL, 72 ans le 24 septembre  
 M. Claude GRUNDRICH, 72 ans le 17 octobre  
 M. Claude FINCK, 72 ans le 27 octobre  
 M. André BINDLER, 72 ans le 26 décembre  
 M. Philippe FOURNIER, 71 ans le 14 avril  
 Mme Geneviève LATUNER, 71 ans le 19 avril  
 M. Daniel COLLIGNON, 71 ans le 23 avril  
 Mme Brigitte LECUYER, 71 ans le 24 avril  
 M. Guillaume DE FANIS, 71 ans le 14 juillet  
 M. Philippe SAILLEY, 71 ans le 09 décembre  
**Mme Nicole ROESCH, 70 ans le 24 février**  
**Mme Claude TOUSSAINT, 70 ans le 23 juin**  
**M. Etienne WALZER, 70 ans le 08 août**  
**Mme Marie-Paule AFFHOLDER, 70 ans le 15 septembre**  
**Mme Maria VIKOR, 70 ans le 19 septembre**  
**Mme Germaine VILMIN, 70 ans le 30 novembre**  
**Mme Libera SCHMITT, 70 ans le 11 décembre**

## MORTZWILLER

M. Maurice SCHUFFENECKER, 88 ans le 07 mai  
 Mme Maria HATTENBERGER, 88 ans le 26 octobre  
 M. Aimé VOGT, 87 ans le 17 octobre  
 Mme Catherine FINCK, 86 ans le 07 février  
 Mme Madeleine REINHOLZ, 86 ans le 25 décembre  
**Mme Marthe VOGT, 85 ans le 02 janvier**  
**Mme Cécile RINGENBACH, 85 ans le 02 février**  
**Mme Simone DANGEL, 85 ans le 29 décembre**  
 M. Antoine KUENEMANN, 78 ans le 14 août  
 M. Raymond RINGEISEN, 77 ans le 31 août  
 M. Marcel MARX, 77 ans le 31 décembre  
 Mme Vera AMRHEIN, 76 ans le 10 juillet  
 Mme Anne-Marie MARX, 76 ans le 22 juillet  
 M. Emilio MORELLI DI POPOLO, 76 ans le 02 octobre  
 M. Jean-Paul LEHMANN, 76 ans le 22 décembre  
**Mme Elisabeth KUENEMANN, 75 ans le 08 mars**  
**M. Daniel CLOCHEY, 75 ans le 06 juillet**  
**Mme Anne-Marie TSCHIRRET, 75 ans le 10 décembre**  
 Mme Monique BUHLER, 74 ans le 13 mars  
 Mme Monique MORELLI DI POPOLO, 74 ans le 23 avril  
 M. Eugène BOEGLIN, 74 ans le 14 septembre  
 M. Lucien UHLEN, 73 ans le 14 janvier  
 M. Robert SIG, 73 ans le 15 avril  
 M. Marcel BUHLER, 73 ans le 15 mai  
 M. Daniel BOHL, 72 ans le 10 mars  
 Mme Marie Denise THEILLER, 72 ans le 08 septembre  
 Mme Paulette BOEGLIN, 72 ans le 02 octobre  
 M. Francis MEGRE, 72 ans le 14 novembre  
 M. Mathieu GAERTNER, 72 ans le 22 novembre  
 Mme Solange UHLEN, 71 ans le 15 mars  
 M. Fernand WEICHELDER, 71 ans le 28 mars  
**M. Jean-Claude NOLOT, 70 ans le 22 février**  
**Mme Danièle THUET, 70 ans le 27 février**  
**M. Denis DETREZ, 70 ans le 4 avril**



# Agenda



**07 janvier - 10h15**  
Vœux à la population  
Foyer rural de Soppe-Le-Haut

**12 janvier - 19h**  
Crémation des sapins  
Mortzwiller - place du  
Lagunage sur la route de  
Setheim

**14 avril - 9h**  
Haut Rhin Propre

**07 avril - 14h**  
Inauguration Ecole François  
Florent - Soppe-Le-Haut

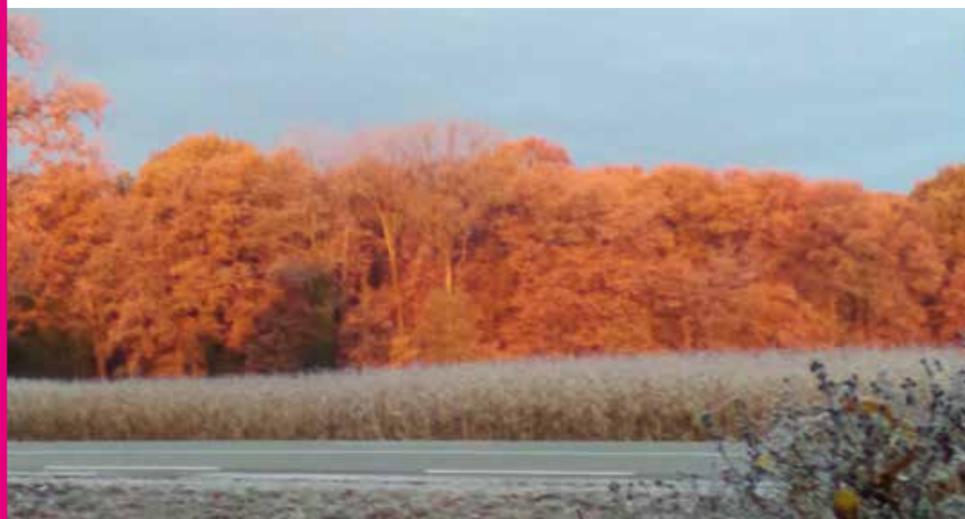
**27 avril - 19h**  
Réception du Prix  
Fleurissement  
Mortzwiller Salle Festive

**01 mai - 9h**  
Marche du 1<sup>er</sup> Mai

**04 mai 16h à 18h**  
Mise à disposition  
commandes des fleurs  
Verger de Soppe-Le-Haut

**08 mai - 10h30**  
Victoire 1945

**10 mai - Journée**  
Marché aux puces de L'ASL



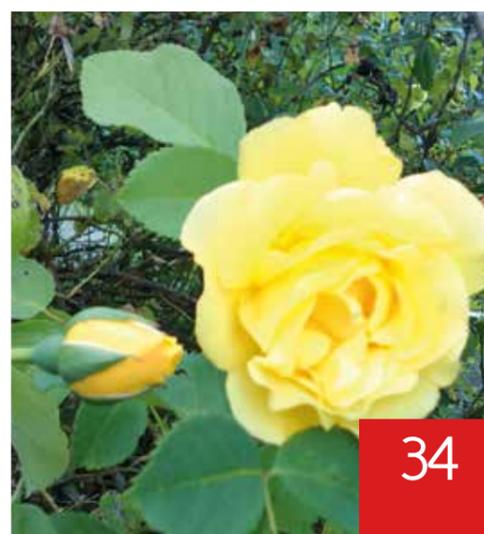
# Boîte à images

**18 mai - 19h**  
Fetes des voisins  
Mortzwiller Salle Festive

**08 juin - 19h**  
Accueil des nouveaux  
habitants Mortzwiller  
Salle Festive

**13 juillet - 19h**  
Bal Tricolore  
Foyer rural de Soppe-Le-  
Haut

**29 septembre - 8h**  
Journée citoyenne  
Repas Mortzwiller Salle





***La municipalité du Haut Soultzbach  
vous souhaite de très belles fêtes !***



## **LE HAUT SOULTZBACH**

40 Rue Principale – MORTZWILLER - 68780 LE HAUT SOULTZBACH

Tel : 03 89 82 52 10 - Fax : 03 89 39 03 77

mairie@le-haut-soultzbach.fr

[www.le-haut-soultzbach.fr](http://www.le-haut-soultzbach.fr)

[www.facebook.com/lehautsoultzbach](https://www.facebook.com/lehautsoultzbach)

### **Ouverture des mairies :**

Lundi de 10H à 12H / 16H à 18H à Mortzwiller

Mardi de 16H à 18H à Soppe-le-Haut

Jeudi de 9H à 11H à Soppe-le-Haut / de 14H à 16H à Mortzwiller

Vendredi de 14H à 16H à Mortzwiller / de 16H à 18H à Soppe-le-Haut